LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de gestion **2018**

Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur Général	05
Conseil de Fondation	06
Organigramme général	07
Les prestations aux bénéficiaires	08
Rapport de performance	30
Comptes 2018	42
Rapport de l'organe de révision	58

Photos : © patriceschreyer.com

Rapport du Président du Conseil de Fondation

2018 – Proactifs, encore et toujours

Je titrais mon message paru dans le rapport annuel 2016: « La force de ne pas se reposer sur des acquis ». Constance et cohérence animent fermement les organes de la Fondation: ce qui était vrai en 2016 l'est toujours en 2018 et le sera encore dans les années à venir. Réflexions sur les structures de prise en charge du secteur adulte, refonte des principes de gouvernance et des documents qui les concrétisent, recherche de fonds, nouveau bâtiment en construction pour l'école et 3e Prix du Cercle suisse des administratrices (pour récompenser les démarches solides entreprises par la Fondation sur les questions d'égalité salariale ainsi qu'une culture d'entreprise basée sur des valeurs clairement communiquées et reflétées par un grand nombre de femmes dans toutes les sphères de la hiérarchie). Voilà résumés en une phrase quelques éléments phares de l'année 2018.

Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé à 5 reprises durant l'année, dont une fois début janvier pour analyser les conséquences pour la fondation de l'absence de budget cantonal. Le Bureau permanent s'est quant à lui réuni à 8 reprises. Les Conseils de parents jouent toujours leur rôle d'interface entre les parents et les organes de la Fondation.

Bienvenue à Marie-Claire Zimmerli au sein du Conseil de Fondation. Elle y représente le Conseil de parents du Domaine de Compétences Aînés. Nous avons pris congé, non sans l'avoir chaleureusement remercié pour son engagement en faveur de notre institution durant de nombreuses années au sein du Conseil, de Jean-Kley Tullii qui a souhaité se retirer pour des raisons professionnelles. Notons encore une mutation au sein du Bureau: Françoise Gaschen en sera la nouvelle secrétaire, en remplacement de Michèle Mertenat Marti qui, pour des raisons professionnelles également, a souhaité quitter cette fonction, tout en restant membre du Conseil. Merci Michèle pour le temps et l'énergie que tu as consacrés pour la bonne cause.

Oser se remettre en question – Évoluer pour faire face aux défis qui nous attendent

Le nombre de bénéficiaires que nous confie l'État est en constante augmentation et le type de population évolue. Nos structures doivent donc aussi évoluer. C'est ce à quoi nous nous attelons. S'agissant des locaux bien sûr, avec notamment un déménagement à La Chaux-de-Fonds et la construction d'un nouveau bâtiment à Neuchâtel, mais s'agissant également des structures organisationnelles. Nous devons répondre au mieux aux besoins des personnes prises en charge. Je salue ici la volonté de la Direction qui, loin de choisir la solution de facilité qui consisterait à maintenir ce qui existe, n'hésite pas à chercher de nouvelles voies, toujours dans l'état d'esprit des Perce-Neige : le bien-être des bénéficiaires avant tout.

Le Conseil de Fondation a souhaité lui-aussi se remettre en question. Voici quelques éléments sur lesquels un groupe de travail se penche actuellement, avec pour objectif une meilleure efficience du Conseil: composition du Conseil et profil de ses membres, durée des mandats, rôles respectifs du Bureau et du Conseil. Mais aussi définition des axes stratégiques et suivi des projets, en étroite collaboration avec la Direction. Tout cela se concrétisera par la modification des statuts et la rédaction d'un règlement d'organisation. Le travail ne manquera donc pas en 2019.

Christian Blandenier

Rapport du Directeur Général

L'année 2018 se termine sur une note positive: la Maison de Vie et de Santé à Couvet a un budget pour 2019 et la prestation auprès des personnes cérébrolésées sévères est pérennisée.

Quel beau projet! Quelle belle collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois! Merci à l'État de Neuchâtel pour son soutien et sa reconnaissance!

La Fondation continue sa croissance pour répondre à sa mission auprès des personnes en situation de handicap en diversifiant également les prestations proposées. Nous souhaitons «tuer» le mythe tenace que les institutions ne sont pas innovantes et cherchent uniquement à vivre dans une routine sans chercher l'efficience et interroger leur fonctionnement. Quand vous devez accompagner 20 enfants et 25 adultes supplémentaires par année (moyenne sur ces dix dernières années), c'est simplement impossible.

Nous ne faisons pas de la prospection pour «attirer» de nouveaux bénéficiaires, ce sont les services étatiques et les représentants légaux qui nous demandent de les suivre. Les personnes en situation de handicap sont présentes dans notre société et la Fondation privée à but non-lucratif Les Perce-Neige a été fondée, en accord et en partenariat avec l'État de Neuchâtel, pour les accompagner. Un point c'est tout!

Il nous est, parfois, reproché de ne pas être transparent. Remarque étonnante quand on connaît le nombre de contrôles et certifications auxquels nous sommes soumis. La Fondation est complexe, nous sommes d'accord avec cette constatation. Comment ne pas l'être quand vous accompagnez plus de 800 personnes sur tout le canton, de 0 à 77 ans, ayant des personnalités, des réalités familiales et des handicaps très différents?

La thématique centrale de ce rapport est la présentation de toutes les prestations directes aux bénéficiaires par les directrices, directeurs et responsable concernés. Elles ne pourraient pas exister sans l'appui des différents services logistiques également porteurs du militantisme qui nous habite, merci à eux.

Nous tenons à remercier toutes les collaboratrices et les collaborateurs de la Fondation pour leur dynamisme, la qualité de leur travail et de leur investissement sans faille tout au long de cette année.

Vincent Martinez

Conseil de Fondation au 31.12.2018

Président :	M.	C.	Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente :	Mme	C.	Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Restreinte
Secrétaire :	Mme	M.	Mertenat-Marti	Membre indépendant
Membres :	Mme	M.-C.	Zimmerli	Membre indépendant / Représentante Conseil des parents DC Aînés
	Mme	R.	Mileti Brocard	INSIEME-NE
	Mme	F.	Gaschen	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Large
	M.	Ph.	Haeberli	Représentant de commune
	M.	J.-C.	Guyot	Membre indépendant
	M.	P.	Palomo	Membre indépendant
	M.	J.-K.	Tullii	Membre indépendant
	Mme	A.	Clerc	Membre indépendant
	M.	J.-M.	Röthlisberger	INSIEME-NE
				Pas de représentant du Conseil des parents DC Autonomie Légère
				Pas de représentant du Conseil des parents DC École Spécialisée

Bureau Permanent

Président :	M.	C.	Blandenier
Vice-Présidente :	Mme	C.	Skupien
Secrétaire :	Mme	M.	Mertenat-Marti

Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation :

M.	V.	Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D.	Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
M.	M.	Fortin	Directeur du DC Autonomie Légère
Mme	C.	Bourquin	Directrice du DC Autonomie Restreinte
Mme	K.	Roth	Directrice du DC Autonomie Large
Mme	C.	Senn	Directrice ad interim du DC Aînés
M.	S.	Monnier	Directeur Administratif et Financier
Mme	F.	Hug	Directrice des Ressources Humaines
M.	G.	Girardin	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

Organigramme Général au 31.12.2018

LesPerceNeige
FONDATION

Les prestations aux bénéficiaires

Les prestations du Domaine de Compétences Aînés

Le Domaine de Compétences des Aînés comprend actuellement sept Foyers et trois Espaces d'Animation, tous situés aux Hauts-Geneveys. Il accueille des bénéficiaires dès l'âge de 50 ans pour les personnes atteintes de trisomie, dès 55 ans pour les autres. L'augmentation de l'espérance de vie de la population prise en charge a entraîné la création d'un domaine spécifique lié au vieillissement, les besoins de cette population se modifiant au fil du temps.

Sa mission

- Offrir des lieux de vie (Foyers) sécurisants et adaptés aux besoins des personnes vieillissantes et à la retraite
- Accompagner les personnes pour les actes de la vie courante, leur proposer des animations et activités adaptées à leurs envies et à leur rythme
- Assurer des prestations de soins et un encadrement interdisciplinaire

Afin d'accomplir cette mission, nous nous appuyons sur les valeurs suivantes:

- La dignité
- Le respect des volontés de la personne
- Le respect du rythme de la personne
- La qualité de vie
- L'implication de la personne, de sa famille, de ses proches ainsi que celle des intervenants les plus significatifs pour elle

L'animation en journée est assurée par les Espaces d'Animation Aînés (EAA), qui sont des lieux d'accueil journalier offrant des animations et des activités diverses et variées de bien-être, de mobilité, de socialisation, en petits groupes ou en individuel. Certaines activités sont «à la carte» et accessibles aux bénéficiaires qui le souhaitent.

L'objectif des EAA est d'offrir des prestations d'occupation, de développement personnel et/ou de maintien des acquis dans un cadre sécurisé et professionnalisé.

Les activités proposées mettent particulièrement l'accent sur le bien-être et la qualité de vie des bénéficiaires, leurs envies du moment, le respect de leur rythme, sans aucun objectif de production de biens et de services.

Les prestations sont proposées et animées par du personnel d'accompagnement socio-éducatif.

Le Domaine de Compétences des Aînés collabore avec une équipe de bénévoles, afin d'offrir des moments privilégiés en individuel et généralement à l'extérieur des Perce-Neige, à des bénéficiaires qui, souvent, n'ont plus d'entourage proche.

Claudia Senn
Directrice du DC Aînés

Les prestations du Domaine de Compétences
Autonomie Large (DC ALA)

Au sein de notre Domaine de Compétences, les bénéficiaires sont accueillis à partir de l'âge de 18 ans. Ils ont tous un point commun: ils peuvent se déplacer seuls et s'intégrer dans un lieu de travail adapté à leurs besoins. Les personnes que nous accueillons portent plusieurs casquettes: dès qu'elles entrent dans le monde du travail, on parle «d'ouvriers», si elles sont hébergées dans l'un de nos foyers, on parle de «résidants» et si elles entrent en formation, on parle «d'apprentis». La terminologie utilisée se veut similaire à celle utilisée dans la vie courante. Même si nos publics sont un peu différents du reste de la société, leurs habitudes de vie sont semblables.

Le DC ALA propose une formation, un hébergement et un travail à ses bénéficiaires de prestations. Actuellement, ce sont 152 ouvriers et 21 apprentis que nous accompagnons, répartis dans tout le Canton. Le siège du DC ALA se trouve à Cernier, dans le bâtiment du Centre de Formation de Val-de-Ruz (CFVR); les nouveaux apprentis y sont accueillis et cohabitent avec les Ateliers Vallées et l'administration du DC ALA.

Des personnes qui nécessitent un accompagnement bien défini ont besoin d'encadrants compétents et performants, aptes à répondre à leurs exigences. Pour cela, nous faisons appel à des collaborateurs sociaux provenant du domaine socio-éducatif et socio-professionnel. Grâce à la grande taille de notre Fondation, nous pouvons nous appuyer sur des compétences spécifiques externes ou internes. Afin de nous assurer de la pertinence de notre intervention, nos collaborateurs bénéficient régulièrement de formations ciblées, de supervision d'équipe ou d'analyse de cas.

Un accompagnement professionnel nécessite une approche systémique de la prise en charge et des outils performants qui permettent un travail interdisciplinaire. Toute intervention au sein de notre Domaine de Compétences s'inscrit dans l'approche PPH (Modèle de Développement Humain et de Processus de Production du Handicap), un modèle conceptuel développé au Canada. Dans le souci de poser la personne en situation de handicap au centre de notre action, nous établissons, durant tout son parcours au sein de notre Domaine de Compétences, des projets d'accompagnement individualisés et des bilans annuels. Des séances de réseaux ont lieu au minimum une fois par an et permettent d'harmoniser les attentes de tous les protagonistes.

Formation des jeunes

Chaque année, ce sont, en moyenne, 12 jeunes personnes qui arrivent au Centre de Formation Val-de-Ruz pour entrer en formation post-obligatoire. Après leur scolarité, souvent suivie au sein d'une école Perce-Neige, il s'agit de ficeler un projet professionnel. Le défi consiste à trouver la voie de formation la mieux adaptée aux compétences, capacités et souhaits de ces jeunes personnes.

1ère année de formation

Un premier stage de découverte au Centre de Formation se fait durant la dernière année de scolarité, lorsque l'élève est dans l'une des classes de préformation. C'est à ce moment que nous faisons connaissance pour la première fois avec les futurs apprentis. Un bilan de stage détaillé est établi par le Maître Socio-Professionnel (MSP). En collaboration avec les spécialistes de l'École Spécialisée et les parents de la jeune personne, la voie de formation est choisie. En fonction des compétences sociales, cognitives et pratiques, le futur apprenti est affecté à l'un des deux ateliers de formation. En cas de compétences bien avancées, une formation pratique, financée par l'assurance invalidité peut être envisagée. C'est à ce moment que le bénéficiaire est admis officiellement au sein de la Fondation. Un contrat de formation, signé par l'apprenti, les responsables légaux et le Centre de Formation, officialise l'admission dans la Fondation.

La première année de formation permet d'observer et d'évaluer l'apprenti de manière globale. Au travers de différents tests, ses aptitudes, compétences et affinités sont observées et évaluées. Une demi-journée par semaine est dédiée au sport et une autre au renforcement des connaissances scolaires. En vue de la mise en situations qui aura lieu durant la deuxième année de formation, l'apprenti accomplit des travaux concrets, conformément à ce qui se fait dans nos ateliers protégés. Sous la responsabilité d'un MSP, la jeune personne est guidée durant toute l'année dans ces différents processus d'apprentissage.

2ème année de formation

Les compétences sociales et pratiques de la jeune personne ayant pu être évaluées, il s'agit maintenant d'avancer dans la construction de son projet professionnel. Jusqu'à maintenant, notre jeune apprenti a pu toucher un peu à tout! Maintenant, il s'agit de le plonger dans le monde du travail, afin qu'il puisse se faire une image des voies qui s'ouvrent à lui. Durant sa première année, les activités qui répondent aux mieux à ses aspirations ont pu être décelées; dans sa deuxième année, il est dès lors placé dans les différents ateliers. En tout, quatre stages d'une durée de trois mois sont organisés. L'atelier de stage est choisi en tenant compte de ses capacités cognitives, socio-professionnelles et sociales; à condition, bien sûr, que l'apprenti soit volontaire quant au choix de l'atelier de stage. Dès lors, il intègre en tant que stagiaire l'environnement du travail, et est particulièrement observé par le MSP sur place. Un bilan de fin de stage se fait systématiquement sous la responsabilité du Maître

Schéma des voies de formations au sein du DC ALA

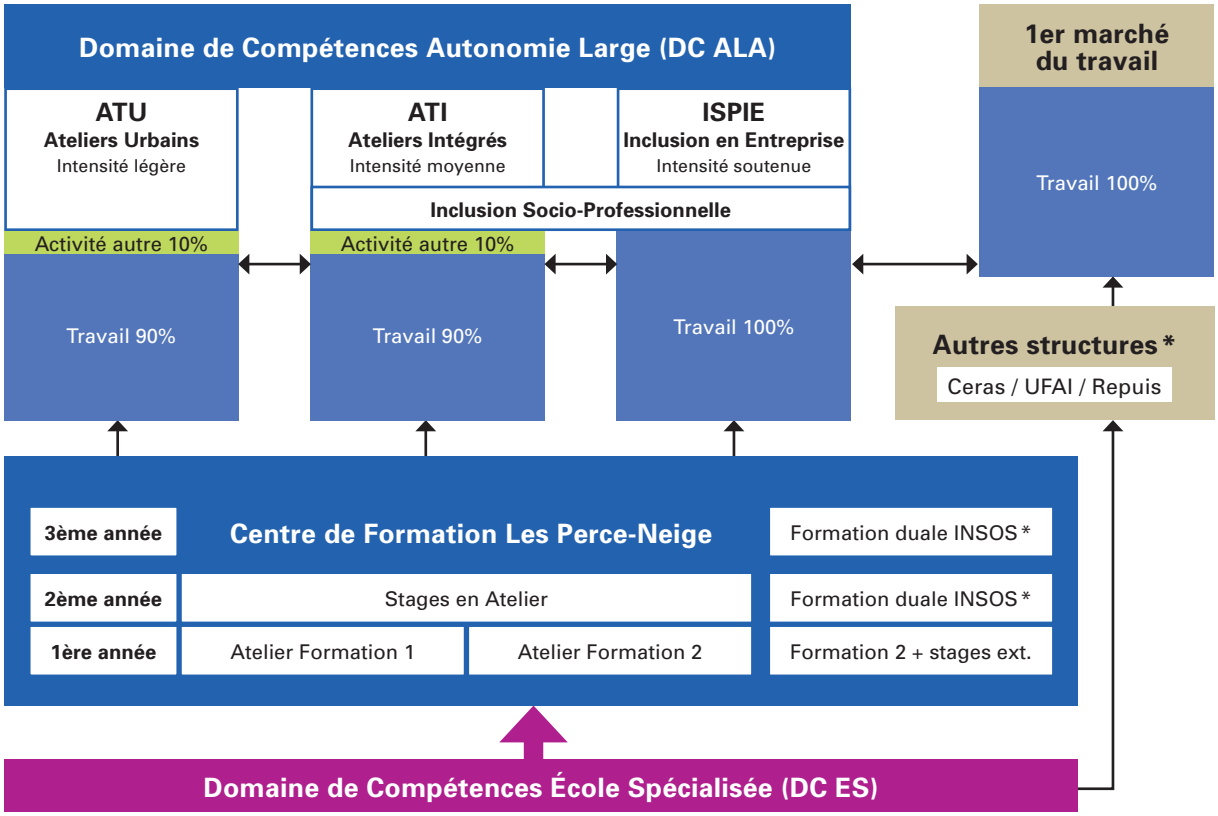

* selon décision AI

Socio-Professionnel principal du Centre de Formation. A la fin des deux ans de formation, il est décidé dans quel domaine professionnel l'apprenti démarrera sa vie professionnelle.

Formation pratique selon INSOS [1]

Même si la grande majorité de nos apprentis intègrent plus tard l'un de nos ateliers protégés, d'autres possibilités doivent être explorées. Le système de formation suisse se caractérise par sa grande flexibilité; plusieurs voies s'offrent à qui veut se former. Afin de respecter cette volonté politique quant à la formation post-obligatoire, nous nous efforçons de proposer, par le biais d'une formation pratique INSOS, une nouvelle voie en matière de formation. La formation pratique INSOS s'adresse à des jeunes qui ne sont pas en mesure de répondre aux exigences d'une formation professionnelle fédérale (APF, CFC), mais qui sont capables d'acquérir un certain nombre de compétences pratiques liées à un métier. Elle est par ailleurs couronnée par une attestation individuelle de compétences (AIC), reconnue dans toute la Suisse. Actuellement, nous avons trois personnes en formation INSOS. L'apprentissage se fait en duale, analogue à un apprentissage sanctionné par une attestation fédérale. La partie théorique est dispensée au sein de notre Centre de Formation, pendant que la partie pratique se fait dans une entreprise formatrice, ou au travers de nos structures des ateliers intégrés (ATI). Ayant une attestation de compétences en poche, une place en tant qu'ouvrier spécialisé au sein de nos ateliers peut être une option réaliste et valable, de même que l'engagement dans le domaine de l'inclusion professionnelle (ATI/ISPIE). Dans certaines situations d'exception, une entrée dans le premier marché du travail peut être envisagée.

[1] INSOS : Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap

Activité professionnelle

La société occidentale s'identifie et se définit fortement par les valeurs qu'elle attribue à la formation et au travail. Cela est valable pour toute personne. La Fondation Les Perce-Neige se veut d'offrir une place de travail adaptée aux compétences et aux désirs de l'ouvrier. Le travail de nos Maîtres Socio-Professionnels se focalise sur l'analyse des processus de fabrication, pour permettre à chaque ouvrier de devenir un maillon dans la chaîne de production. Le travail à effectuer est façonné de sorte à ce que l'ouvrier puisse le réaliser de manière autonome, tout en développant des compétences nouvelles.

Le niveau de compétences varie sensiblement en fonction des déficiences de nos ouvriers. Afin de pouvoir proposer à chaque personne un emploi adapté à ses besoins, nous proposons différents types de travail.

Tout travail mérite salaire; cela est valable pour toute personne, y compris les plus vulnérables de la société. La grille salariale déployée dans nos différents types d'ateliers tient compte de la spécificité du travail, de l'intensité à laquelle l'ouvrier s'expose et des compétences requises. Le salaire est un élément important dans «l'approche travail» que nous souhaitons transmettre à nos ouvriers, et fait partie intégrante de la valorisation du rôle social et de l'image qu'il peut s'attribuer lui-même. Finalement, ce n'est pas le montant qui est important, mais le fait qu'il y ait un montant! Le lieu de travail est aussi un lieu de sociabilisation, un lieu de rencontre, de convivialité et, parfois, un lieu de conflit. La gestion des ateliers demande rigueur et souplesse à la fois. Souvent, nos collaborateurs sociaux doivent être 'au four et au moulin', pour être au service de nos collaborateurs en situation de handicap, tout en respectant les modalités d'exécution convenues avec notre nombreuse clientèle. Une véritable aventure humaine!

Type d'atelier	Caractéristiques	Travaux proposés
Atelier de Travail Urbain (ATU)	**Atelier protégé** • Intensité de travail: selon capacités de l'ouvrier • Repas: accompagnement possible • Mobilité: bonne mobilité; l'ouvrier se rend seul au travail • Horaires: 8h00 – 17h00 • Accompagnement: un MSP est toujours sur place et guide l'ouvrier	**Artisanal** • Production de bougies et de savons • Confection de sirops, confitures, marmelades • Séchage et conditionnement d'herbes aromatiques • Fabrication de cartes de voeux et décorations diverses • Fabrication d'allume-feu (K-LUMET) et jouets **Prestations de services** • Service et intendance dans nos structures • Conditionnement alimentaire et non-alimentaire pour clients externes • Montage et démontage de matériels électroniques • Nettoyage de matières recyclées pour l'industrie horlogère et alimentaire
Atelier de Travail Intégré (ATI)	**Atelier semi-protégé** • Intensité de travail: moyenne à intense • Repas: non-accompagné • Mobilité: autonome • Horaires: variable, en fonction de la structure • Accompagnement: travail autonome, mais soutenu par un MSP	**Vente** • Boutique Au ç Cédille • Boulangerie Le CroissanT'Express • Équipe intégrée à Coop Maladière • Équipes intégrées à Migros Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds **Paysagisme** • Équipe intégrée au Service des Parcs et Promenades de la ville de Neuchâtel
Inclusion Socio-Professionnelle Intégrée en Entreprise (ISPIE)	**Contrat de travail individuel au sein d'une entreprise** • Intensité de travail: intense, proche du 1er marché du travail • Repas: non-accompagné • Mobilité: autonome • Horaires: en fonction de l'entreprise • Accompagnement: travaille seul en entreprise, mais est suivi par un MSP	**Contrats actuels dans les domaines** • Logistique • Opérateur en milieu industriel • Entretien de photocopieurs • Intendance • Paysagisme • Aide en accueil préscolaire **Domaines futurs:** • Cuisine • Aide-mécanicien sur automobiles

Logements

Bon nombre de nos ouvriers habitent dans l'un de nos foyers urbains. Les raisons sont multiples: parfois, ce sont les parents qui fatiguent, parfois, c'est le souhait de l'ouvrier de se détacher du milieu familial et de chercher l'indépendance. Pour entrer dans un foyer urbain, la personne doit pouvoir se déplacer de manière autonome, avoir de bonnes compétences sociales, et pouvoir gérer des situations complexes. Nos foyers sont situés à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Cernier et Dombresson; 6 à 12 résidants sont hébergés dans chaque foyer. Actuellement, une cinquantaine de bénéficiaires habitent dans un Foyer Urbain, et 14 sont suivis dans le cadre d'un accompagnement socio-éducatif à domicile.

Le Foyer, c'est le lieu de vie. C'est être «à la maison», c'est là que l'on cuisine ensemble, qu'on sort ensemble et qu'on passe – de plus en plus souvent – le week-end ensemble. C'est là où l'on habite, où l'on rit et où l'on pleure. C'est là, aussi, où l'on accueille ses proches et ses amis.

Mais un Foyer Urbain, c'est toute une organisation! L'une des spécificités est que le foyer n'est pas ouvert durant la journée, car les résidants travaillent et mangent dans un atelier ou à l'extérieur. Toutefois, certains résidants travaillent à temps partiel. Dans ce cas, il est possible qu'ils passent un moment au foyer sans la présence d'un éducateur. Condition sine qua non: que le résidant soit apte et en mesure de pouvoir rester seul au foyer.

Nos éducateurs sociaux accompagnent les résidants dans tous les actes de la vie en communauté. Chaque résidant a un éducateur de référence. C'est à lui d'accompagner de manière globale son protégé, en faisant appel à l'approche d'accompagnement mise en place par la Fondation. L'éducateur gère les finances et la vie sociale du résidant; il l'aide dans l'accomplissement des actes d'hygiène, dans l'habillement et dans les travaux courants d'un ménage. Toutefois, le respect de la sphère privée et l'épanouissement de la vie sentimentale font partie des objectifs d'accompagnement et demandent, dans certaines situations, une gestion délicate des équilibres.

L'éducateur est aussi responsable de la traçabilité des collaborations interdisciplinaires. Il organise des séances de réseaux, en offrant une plateforme d'échange au résidant et à toute personne qui travaille d'une manière ou d'une autre avec le bénéficiaire. Il fixe avec le résidant ses objectifs personnels, il s'assure régulièrement, au travers d'un questionnaire de satisfaction, que la prestation offerte par la Fondation est bel et bien en adéquation avec les attentes; et c'est encore lui qui est à l'écoute quand une confidence doit être déposée!

Un foyer urbain offre un espace de vie sécuritaire, tout en offrant une belle autonomie.

Accompagnement socio-éducatif à domicile

Si les compétences d'une personne en situation de handicap le permettent, nous pouvons proposer un logement hors institution, ce qui répond aux souhaits de certains bénéficiaires. Toutefois, cette indépendance doit se faire de manière accompagnée. L'évolution idéale voudrait que l'ouvrier intègre, dans un premier temps, un Foyer Urbain, avant d'oser le pas vers une vie autonome. Un passage dans un Foyer Urbain pour une durée limitée pourrait être une bonne passerelle en offrant une plateforme d'apprentissage idéale.

Dès que les conditions le permettent, on peut envisager une vie hors institution dans un petit logement ou, pourquoi pas, dans le cadre d'une colocation. Ce n'est pas pour autant que nous abandonnons nos ouvriers! Nous proposons un accompagnement socio-éducatif à travers la prestation ASA-DOM (accompagnement socio-éducatif à domicile). Un éducateur désigné accompagne le bénéficiaire dans sa quête d'autonomie. L'idée n'est pas de lui fixer des objectifs pour qu'il se passe de l'éducateur, mais de définir ensemble les tâches pour lesquelles le bénéficiaire de cette prestation nécessite un soutien. Ceci peut être dans l'organisation des tâches ménagères comme dans l'établissement d'un budget. L'éducateur ne fait pas les travaux à la place du bénéficiaire, mais essaie, dans la mesure du possible, de l'amener vers l'accomplissement autonome des tâches. Cette prestation nécessite, comme toute prestation liée à l'hébergement, l'évaluation de JUNORAH [2] et l'approbation du SAHA [3].

Par décision du 17 août 2017, le Conseil d'État de Neuchâtel a autorisé la Fondation Les Perce-Neige à mettre en place la prestation ASA-DOM comme alternative à la vie en institution, dès que la situation le permet. Tout en étant conscients que cette forme d'accompagnement socio-éducatif ne répond qu'à un nombre limité de bénéficiaires, nous sommes cependant convaincus qu'il s'agit d'une prestation complémentaire qui prendra de plus en plus d'ampleur dans l'intervention auprès de la personne en situation de handicap.

Kathrin Roth
Directrice du DC ALA

[2] Dans le but d'orienter judicieusement les adultes ou futurs adultes en situation de handicap qui estiment avoir besoin de prestations offertes par une institution sociale, les cantons du Jura et de Neuchâtel ont créé un dispositif commun, appelé JUNORAH, abréviation de Jura et Neuchâtel Orientent les Adultes Handicapés.

[3] Service de l'Accompagnement et de l'Hébergement de l'Adulte

Les prestations du Domaine de Compétences
Autonomie Légère (DC ALE)

Au travers d'un accompagnement adapté et personnalisé en structures d'hébergement résidentiel et/ou d'activités en journée, nous garantissons une qualité de vie contribuant au développement et au maintien de:

- L'autonomie
- L'identité de soi
- L'autodétermination
- Le bien-être
- La vie affective
- La sécurité
- L'intégration sociale

En structure d'hébergement, l'année 2018 a été marquée par le passage de trois Foyers des Hauts-Geneveys au DC Aînés pour répondre à la problématique du vieillissement de la population accompagnée.

Les deux Foyers restants sur le site des Hauts-Geneveys accueillent respectivement 10 et 9 résidants dont deux à temps partiel.

Une autre structure d'accueil se situe à Fontainemelon pour une capacité de 6 places dans l'ancienne paroisse protestante. La particularité de cet hébergement est d'être lié avec un Espace de jour.

Le Centre Perce-Neige de Lignières étoffe les prestations de ce Domaine de Compétences. Ce centre accueille 14 bénéficiaires dans deux structures de 5 et 9 résidants.

La prise en charge est continue et correspond à un Foyer Occupationnel avec des implications spécifiques liées à la problématique des Troubles du Spectre de l'Autisme et/ou des personnes ayant besoin d'un accompagnement en continu proposé par une même équipe de collaborateurs, sans prétention de productivité et en privilégiant l'accueil et l'accompagnement par des moyens de communication adaptés (pictogrammes, habiletés sociales, scénarios sociaux,...).

Les ateliers spécifiques aux bénéficiaires de ce Domaine de Compétences sont tous situés sur le site des Hauts-Geneveys.

Nous proposons des activités valorisantes, dont l'intensité est adaptée aux bénéficiaires, dans un cadre d'ateliers spécialisés et sécurisants. Les 5 Ateliers de Travaux Spécialisés (ATS) accueillent 50 personnes en situation de handicap. Le travail en atelier est axé sur le développement de la créativité, de la motricité, de la sensorialité, de l'intégration sociale. Il vise aussi à former ou à cultiver le sentiment d'identification au monde du travail avec ses rythmes, ses accélérations, ses pauses.

Les bénéficiaires fabriquent divers articles de menuiserie, de mécanique, d'artisanat et de décoration. Ils font du jardinage et du conditionnement. Ils réalisent des travaux d'apprêt pour l'imprimerie et pour des clients en sous-traitance.

Les 6 Espaces de Jour (EDJ) peuvent accueillir de 5 à 10 bénéficiaires. Deux EDJ sont orientés vers la formation et les apprentissages en lien avec le passage de l'enseignement spécialisé au monde de l'adulte.

Les bénéficiaires participent à des activités planifiées ou spontanées qui favorisent leur bien-être dans le respect de leur rythme: gymnastique, piscine, cuisine, créativité, bricolage, danse. Avoir du plaisir est une priorité! Les professionnels veillent à leur santé physique et psychique en proposant un accompagnement adapté au rythme, aux besoins, aux envies et aux compétences de chacun.

Michel Fortin
Directeur du DC ALE

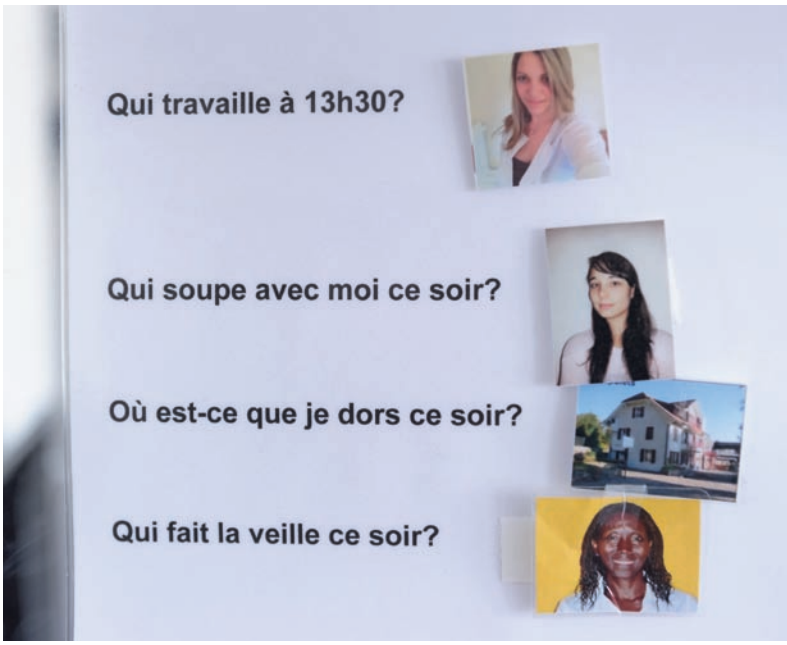
Qui travaille à 13h30?
Qui soupe avec moi ce soir?
Où est-ce que je dors ce soir?
Qui fait la veille ce soir?

Les prestations du Domaine de Compétences
Autonomie Restreinte (DC ARE)

Le Domaine de Compétences Autonomie Restreinte désigne le domaine qui accueille les personnes adultes nécessitant un accompagnement soutenu tant dans la fréquence, la durée et l'intensité du soutien. L'importance du handicap n'empêche absolument pas les bénéficiaires de prestations de participer à des activités intégratives comme par exemple des défilés de mode et d'y prendre un plaisir partagé par le public.

Les Foyers Occupationnels

L'Espace Perce-Neige Fleurier accueille 35 bénéficiaires de prestations 24h sur 24. Chaque bénéficiaire de prestations a une chambre dans un Foyer qui accueille 7 personnes. Ce complexe de 5 Foyers et un bâtiment principal, offre une configuration architecturale propice à une vie communautaire et à des activités en atelier (tous les locaux sont accessibles aux chaises roulantes) et permet de développer des espaces d'interactivité avec l'environnement. L'Espace Perce-Neige Fleurier possède un bassin thérapeutique et une salle Snoezelen.

Les Foyers Occupationnels des Hauts-Geneveys accueillent des bénéficiaires de prestations qui ne pourraient pas s'intégrer dans d'autres foyers à cause de leur besoin très important en structure et en prévisibilité. Ces Foyers accueillent chacun entre deux et quatre bénéficiaires de prestations.

L'accompagnement des bénéficiaires avec comportements-défis est nécessairement pluridisciplinaire et une étroite collaboration avec le médecin psychiatre s'établit pour ajuster l'accompagnement éducatif et le traitement médical.

Dans les Foyers Occupationnels, les mêmes équipes s'organisent afin d'offrir des prestations durant toute la journée. La surveillance de nuit est assurée par des veilleuses actives.

Les Espace de Jour

Chaque Espace de Jour du Domaine de Compétences accueille entre 4 et 6 bénéficiaires de prestations et offre un accompagnement spécialisé en journée, du lundi au vendredi.

Le Foyer pour personnes cérébrolésées

La Maison de Vie et de Santé du Val-de-Travers a ouvert ses portes le 1er mai 2017.

La Maison de Vie fait référence au Foyer Belaïa accueillant des personnes cérébrolésées et au Foyer Chamarel pour les personnes à autonomie restreinte provenant des divers Domaines de Compétences adultes de la Fondation.

Le Foyer Belaïa offre aux personnes cérébrolésées sévères un lieu de vie comprenant des soins et une surveillance infirmière continue dans un climat favorisant les interactions, les rencontres et diverses activités que ne permettent pas un milieu hospitalier.

Les équipes socio-éducatives collaborent avec une équipe d'infirmières. Le responsable de l'Unité de Vie collabore étroitement avec l'infirmière cheffe et la responsable de l'intendance.

Les référentiels d'accompagnement

Suivant le concept de valorisation des rôles sociaux, il est important de vivre dans des contextes normalisés. Nous proposons beaucoup d'activités dans la communauté et mettons en valeur les rôles sociaux. Nous avons donc à coeur de faire régulièrement des sorties au restaurant, au spectacle, dans les magasins et de participer aux fêtes de village.

Les principes du modèle de développement humain Processus de Production du Handicap (PPH) nous amènent à adapter l'environnement et notre accompagnement pour faciliter la participation sociale des bénéficiaires de prestations.

La pédagogie structurée consiste à préciser la manière de mener une intervention, les étapes constitutives de l'intervention et de déterminer les conditions de faisabilité du projet. On peut faire référence à la méthode TEACCH qui se concentre sur le développement des potentiels et des nouvelles compétences. L'idée est d'organiser l'environnement spatio-temporel de la personne pour lui permettre d'acquérir une certaine autonomie. On parle ici notamment de tous les supports visuels pour le développement de la communication, mais aussi pour l'organisation de l'environnement ou le déroulement des activités.

Activités proposées

- Planning et aménagement du temps
- Activités thérapeutiques (physio, bassin thérapeutique)
- Activités physiques (piscine, gym)
- Activités sensorielles (Snoezelen, stimulation basale)
- Activités diverses (K-Lumets, capsules de café)
- Sorties diverses (ballades, aller faire les courses, boire un verre, visites)
- Camps
- Activités cheval
- Activités extraordinaires (sorties en montagne en joelette, voile, sky)
- Contes sensoriels (contes interactifs et sensoriels, auditif: chant des oiseaux; toucher: les douces plumes; l'odorat: parfum)
- Musique et chorale
- Activités créatrices (peinture, bricolage)
- Activités en lien avec le langage et la communication (langage oral avec le springboard; langage corporel, langage gestuel)

Partenariat avec les familles

Nous visons un véritable partenariat avec les familles et les représentants légaux des bénéficiaires dans un cadre de confiance et de respect mutuel. Les décisions importantes concernant chaque bénéficiaire se prennent à la suite d'une consultation, si possible de la personne concernée, ainsi que de sa famille et/ou de son représentant légal.

Catherine Bourquin
Directrice du DC ARE

KÜSCH

Les prestations du Domaine de Compétences
École Spécialisée (DC ES)

Sa mission

Garantir à travers un accompagnement spécialisé un programme éducatif, pédagogique et thérapeutique individualisé permettant à l'enfant ou au jeune d'évoluer dans ses dimensions sensorielles, cognitives, affectives, motrices et sociales.

Votre enfant est en situation de handicap, nous proposons: - une prise en charge spécialisée - une collaboration de proximité avec les familles - une équipe pluridisciplinaire - des sites diversifiés dans le canton.

Le Domaine de Compétences de l'École Spécialisée de la Fondation Les Perce-Neige est dûment reconnu par le canton. Il accueille des enfants et jeunes de 0 à 18 ans en situation de Polyhandicap, de Troubles du Spectre de l'Autisme, de handicap mental ou physique grave ou dont le développement est compromis.

Service Éducatif Itinérant (SEI)

Description

Accompagnement dans leur contexte familial d'enfants dès leur naissance jusqu'à l'entrée en scolarité obligatoire.

Public-cible

Enfants domiciliés dans le canton, présentant un retard du développement ou dont le développement est limité ou compromis et qui ne pourront, selon toute vraisemblance, pas suivre l'enseignement de l'école ordinaire sans soutien spécifique.

Objectifs

- Observer le développement de l'enfant et de ses besoins afin d'utiliser et de stimuler ses compétences
- Proposer des jeux et activités l'aidant à grandir, s'épanouir et communiquer
- Développer son autonomie et son bien-être quotidien
- Soutenir son intégration sociale
- Évaluer régulièrement ses progrès et acquis
- Valoriser et renforcer les ressources et compétences familiales
- Soutenir les parents en fonction de leur système familial
- Accompagner dans la parentalité, soutenir et aider dans leurs projets pour l'enfant
- Orienter si nécessaire vers d'autres services
- Aider administrativement les parents

Accueil et Consultation Précoce en Autisme (ACPA)

Description

L'intervention précoce en autisme est une prestation qui vise à confirmer ou infirmer le plus tôt possible une indication diagnostique de Troubles du Spectre de l'Autisme. Elle vise une action aussi rapide que possible afin d'agir favorablement sur le pronostic d'évolution de l'enfant.

Dans la mesure où l'indication diagnostique est confirmée, la prestation se caractérise par l'accompagnement pédago-éducatif du jeune enfant ainsi que par le conseil pédago-éducatif auprès des représentants légaux et des personnes du réseau. Ces deux prestations peuvent être indépendantes l'une de l'autre.

L'intervention précoce en autisme se caractérise également par:

- L'évaluation de la situation signalée
- L'établissement d'une indication diagnostique
- Le soutien aux familles et le développement de leurs compétences
- La définition d'un projet global de stimulation de l'enfant et d'une action pour intervenir précocement
- La sensibilisation des acteurs en lien avec l'enfant, voire développement de leurs compétences spécifiques

Public-cible

Jeunes enfants domiciliés dans le canton, âgés de 6 mois à 4 ans.

Objectifs

- Agir favorablement sur le développement global du jeune enfant en vue d'améliorer son autonomie et de favoriser une intégration maximale dans sa vie présente et future
- Soutenir l'entourage familial
- Préparer et assurer le passage à l'entrée à l'école obligatoire dans les meilleures conditions de coordination avec l'ensemble des acteurs

Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

Description

L'Unité d'Accueil Temporaire (UAT) se définit comme un lieu d'accueil temporaire pour des enfants et jeunes de 0 à 18 ans en situation de handicap. Elle a pour but de relayer momentanément la famille.

Parfois, elle joue un rôle alternatif avec le besoin d'internat en proposant le maintien de l'enfant à son domicile grâce au soulagement ponctuel apporté à la famille.

L'offre d'accueil temporaire privilégie les situations les plus lourdes. Il a pour objectif de répondre aux situations suivantes:

- Urgence non prévisible (hospitalisation d'un parent par exemple)
- Incapacité familiale ponctuelle (épuisement et besoin de récupération)
- Prévention pour les situations lourdes (afin d'éviter d'arriver à une rupture)

L'unité a subsidiairement pour objectif de permettre aux familles de pouvoir placer occasionnellement leur enfant en cas de besoins particuliers divers (temps de repos pour les autres membres de la famille, exigences professionnelles ou sociales ponctuelles, fermeture de garderie, internat, etc.).

VIVALDI

Elle n'est pas assimilable à un lieu de vie et se présente comme un lieu d'accueil momentané. Elle se distingue par la souplesse de son organisation ainsi que par les limites temporelles et les horaires de son offre.

Public-cible

Sont considérés les besoins particuliers des enfants et jeunes en situation de Polyhandicap, Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), déficience intellectuelle ou handicap physique grave.

Objectifs

Relayer les familles et agir dans une dynamique de prévention en évitant que les situations de vie pénibles conduisent à des ruptures en raison de leur pression continue.

Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS)

Description

Périodes de soutien accordées à certains élèves dans le cadre de leur cursus scolaire à l'école ordinaire.

En principe la mesure prend la forme d'un soutien en classe qui s'adresse à:

- L'élève
- La classe
- L'enseignant-e

Au cycle 3, la prestation peut prendre une autre forme, plus adaptée à l'âge de l'élève et aux conditions de l'environnement scolaire.

La mesure peut prendre la forme d'un conseil pédagogique spécialisé périodique aux enseignant-e-s ou à l'élève.

Public-cible

Élèves domiciliés dans le canton, scolarisés de la 1ère à la 11e année présentant en principe (avec des répercussions importantes sur les apprentissages scolaires, la communication et/ou le comportement en classe):

- Une déficience intellectuelle
- Des Troubles du Spectre de l'Autisme
- Des Troubles du Déficit de l'Attention sévères avec ou sans Hyperactivité (TDAH)

Objectifs

- Permettre à l'élève de suivre une scolarité à l'école ordinaire dans le respect de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée
- Favoriser le développement d'une culture intégrative, par du conseil aux enseignant-e-s, en recourant aux compétences des écoles spécialisées

Scolarité en École Spécialisée

Description

Un élève peut être orienté vers une école spécialisée lorsqu'il est démontré de manière objective que le projet d'intégration entrave son développement.

La mesure vise à favoriser le développement cognitif, psychomoteur, psycho-affectif et social des élèves, leur évolution et leur autonomie dans un cadre regroupant des enseignant-e-s spécialisé-e-s, des éducateur-trice-s spécialisé-e-s et des thérapeutes. Le suivi se caractérise par des classes à effectifs réduits et des prestations individualisées.

L'action se réalise dans une volonté de partenariat avec l'élève, les représentants légaux et, le cas échéant, l'école ordinaire (en cas de scolarité mixte).

Un projet pédagogique individualisé respecte le rythme de l'enfant, sa singularité et sa différence.

L'École Spécialisée peut être suivie en externat ou en internat. Les élèves sont scolarisés en classes dites «intégrées» dans un cercle scolaire ou en école spécialisée lorsque leurs besoins et les objectifs de formation et de développement qui y sont liés le nécessitent.

Public-cible

La scolarité en école spécialisée concerne les élèves dès la 1ère année.

Élèves domiciliés dans le canton, avec l'impossibilité avérée d'entrer à l'école ordinaire ou d'y poursuivre une scolarité à plein temps au sens de la procédure d'évaluation standardisée prévue par l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Ils présentent généralement les handicaps suivants: polyhandicap, troubles du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle moyenne à sévère; handicap léger et troubles du comportement, troubles divers et troubles associés.

Objectifs

- Favoriser le développement cognitif, psycho-affectif et social des élèves, leur évolution et leur autonomie sociale, économique et professionnelle.

Internat de l'École Spécialisée

Description

L'accompagnement au sein de l'Internat est destiné aux enfants et adolescents fréquentant l'École Spécialisée Les Perce-Neige. L'âge d'admission minimum est de 4 ans et la prise en charge est assurée jusqu'à 16 ans, et 18 ans au maximum. Le suivi éducatif se base sur les PPEI (Projets Pédago-Éducatifs Individualisés) en collaboration avec la famille ainsi qu'avec les différent-e-s partenaires.

Public-cible

Élèves scolarisés dans les classes de l'École Spécialisée.

Objectifs

L'équipe éducative, composée d'éducateur-trice-s HES, ES, ASE ainsi que de stagiaires et apprenti-e-s, travaille dans la perspective:

- De développer les apprentissages et l'estime de soi - d'encourager le développement personnel - de promouvoir le respect de soi, des autres, des lieux, du matériel, des règles institutionnelles et sociales, de l'hygiène corporelle et alimentaire - de développer l'autonomie dans les gestes du quotidien et les capacités relationnelles de l'enfant /adolescent-e
- De favoriser l'intégration individuelle et collective par la pratique d'activités à l'extérieur (piscine, musée, bibliothèque, restaurant, etc.) permettant de créer des contacts externes et l'apprentissage des règles sociales

Secteur thérapeutique

Description

Offre de thérapies diverses relevant de prestations pédago-thérapeutiques ou de mesures médicales.

Public-cible

Élèves scolarisés au sein des classes du Domaine de Compétences.

Thérapies concernées

Prestations pédago-thérapeutiques:

- Orthophonie
- Psychomotricité

Prestations selon mesures médicales:

- Ergothérapie
- Physiothérapie*
- Suivi psychologique*
- Conseil pédopsychiatrique*

Daniel Marthe
Directeur du DC ES

* Selon mandats de prestations réalisés à l'interne de l'école par:
- Le centre cantonal de psychomotricité
- Le centre neuchâtelois de psychiatrie (CNPea)
+ une partie de l'orthophonie via des indépendantes

Les prestations du Service
Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

Les Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance est un service de professionnels ressources dont la mission est de venir en soutien aux équipes éducatives dans leur accompagnement des bénéficiaires de prestations. Ils interviennent dans tous les Domaines de Compétences de la Fondation en collaboration avec les cadres et la direction. Leur travail s'inscrit dans la politique de bientraitance. Il est donc nécessaire d'en faire une rapide définition afin de saisir le sens de leurs actions.

Une politique de bientraitance

Réfléchir la bientraitance dans notre Fondation, c'est oser reconnaître le risque de violence envers les bénéficiaires de prestations. En effet, le type de relation qu'entretiennent les collaboratrices et collaborateurs avec les bénéficiaires de prestations en milieu socio-éducatif est une relation de soutien qui implique une asymétrie. Cette relation d'aide suppose l'exercice d'un pouvoir sur la personne en situation de handicap du fait de sa vulnérabilité et, comme tout pouvoir, il peut glisser insidieusement vers l'abus de pouvoir. Le Conseil de l'Europe propose une classification qui distingue six types d'exercice de la maltraitance:

- La violence physique, qui comprend les châtiments corporels, l'incarcération, y compris l'enfermement chez soi sans possibilité de sortir, la sur-médication ou l'usage de médicaments à mauvais escient et l'expérimentation médicale sans consentement
- Les abus et l'exploitation sexuels, y compris le viol, les agressions sexuelles, les outrages aux moeurs, les attentats à la pudeur, l'embrigadement dans la pornographie et la prostitution
- Les menaces et les préjudices psychologiques, généralement les insultes, l'intimidation, le harcèlement, les humiliations, les menaces de sanctions ou d'abandon, le chantage affectif ou le recours à l'arbitraire, le déni du statut d'adulte et l'infantilisation des personnes handicapées
- Les interventions portant atteinte à l'intégrité de la personne, y compris certains programmes à caractère éducatif, thérapeutique ou comportemental
- Les abus financiers, les fraudes et les vols d'effets personnels, d'argent ou de biens divers
- Les négligences, les abandons et les privations, d'ordre matériel ou affectif, et notamment le manque répété de soins de santé, les prises de risques inconsidérées, la privation de nourriture, de boissons ou d'autres produits d'usage journalier, y compris dans le cadre de certains programmes éducatifs ou de thérapie comportementale [1]

La violence résulte le plus souvent d'une action réfléchie avec légèreté. Face à son devoir de vigilance, la Fondation Les Perce-Neige a développé une politique de bientraitance.

L'ANESM [2] définit la bientraitance comme «une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individuation et de personnalisation de la prestation». Il s'agit donc plus que de la prévention de la violence envers les bénéficiaires de prestations. Elle est également une démarche visant à améliorer la qualité de vie des personnes que nous accompagnons. Elle concerne tant la politique institutionnelle que l'activité de ses collaboratrices et collaborateurs.

[1] BROWN H., Protection des adultes et des enfants handicapés contre les abus, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2003

[2] ANESM, La Bientraitance: définition et repères pour la mise en oeuvre, consultable sur www.has-sante.fr, p.1

Plus concrètement, cinq principes fondamentaux définissent la bientraitance[3]:

1. Une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
2. Une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.
3. Une démarche répondant aux droits de l'usager et à ses choix (son expression est valorisée).
4. Une culture de questionnement permanent (réflexion éthique sur les pratiques professionnelles).
5. Une démarche continue d'adaptation à l'évaluation des besoins des usagers et à des situations données.

Suite à ces définitions, la politique de bientraitance de la Fondation Les Perce-Neige s'applique à un niveau institutionnel et au niveau du travail des collaboratrices et collaborateurs. Tout d'abord, la Fondation défend une politique de prévention rigoureuse dont chaque nouvelle collaboratrice et nouveau collaborateur prend connaissance et signe à son engagement. Elle promeut les compétences de son personnel, notamment à travers un plan de formation étoffé, et favorise les échanges entre les collaboratrices et collaborateurs en élaborant des espaces de parole et de réflexion. De plus, une procédure d'intervention en cas de suspicion est mise en place et est à disposition des professionnels/les. En parallèle, elle veille à leur santé au travail. En effet, à nos yeux, une équipe peut offrir un accompagnement bientraitant uniquement si elle bénéficie également d'un cadre de travail le plus optimal possible.

Au niveau de l'activité des différents collaborateurs et collaboratrices, la politique de bientraitance s'exprime dans le suivi des lignes directrices éthiques et dans le développement d'une analyse complexe des situations d'accompagnement. Les professionnels/les assurent également un dialogue transparent avec leurs collègues, la hiérarchie et le réseau du bénéficiaire de prestations. Ils/elles travaillent en équipe dans une relation de confiance permettant de faire émerger une réflexion révélant les conflits éthiques et de développer une posture critique vis-à-vis de leurs actions. Pour finir, ils/elles annoncent les cas d'abus via la procédure en question.

Les Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance, un service pluridisciplinaire

Les Fonctions Sociales Transversales s'inscrivent pleinement dans cette politique de bientraitance. Elles sont une ressource afin d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires de prestations et un soutien aux équipes, aux cadres et à la direction dans les situations complexes. Huit fonctions aux compétences complémentaires composent l'équipe:

L'animatrice socioculturelle

L'animatrice socioculturelle soutient les relations des bénéficiaires de prestations adultes vers l'extérieur de la Fondation et le développement de leur réseau social. Elle favorise leur inclusion à travers des projets individuels et collectifs. Elle est aussi une ressource dans le développement d'actions renforçant «l'empowerment» des bénéficiaires de prestations et la diffusion des droits et devoirs relatifs à la personne handicapée (CDPH).

Les psychologues

Trois psychologues réalisent des suivis individuels avec les bénéficiaires de prestations ayant besoin d'un soutien psychologique. Elles sont également sollicitées pour des évaluations cognitives. Elles sont une ressource d'informations sur le fonctionnement psychologique et affectif et dans l'analyse de situations. Elles peuvent également accompagner les équipes à prendre du recul vis-à-vis de difficultés dans l'accompagnement auprès des bénéficiaires de prestations.

[3] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Plan d'action gouvernementale pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022, 2017

Les intervenants/tes en affectivité-intimité-sexualité

Une collaboratrice et un collaborateur interviennent auprès des bénéficiaires rencontrant des questionnements autour de leur affectivité, intimité et sexualité. Ils accompagnement l'apprentissage de certaines habiletés telles que la juste distance dans la relation ou le respect de son corps. A la demande du Domaine de Compétences École Spécialisée, ils interviennent dans les classes pour parler des thématiques autour de l'affectivité et de l'intimité et réaliser un travail de prévention. Ils sont également une ressource pour les collaboratrices et collaborateurs qui rencontrent des questionnements autour des précédentes thématiques dans leur accompagnement des bénéficiaires de prestations.

Le conseiller pédagogique MDH-PPH

L'accompagnement des bénéficiaires de prestations adultes s'inscrivant dans le paradigme du MDH-PPH (Modèle du Développement Humain – Processus de Production du Handicap), un conseiller pédagogique est responsable de la formation des collaboratrices et collaborateurs de la Fondation à ce modèle. Il travaille à son opérationnalisation dans le quotidien des bénéficiaires de prestations, notamment dans la conceptualisation du projet d'intervention individualisé. Il est un soutien aux équipes dans l'utilisation du MDH-PPH dans l'analyse de situations.

Snoezelen

Le terme Snoezelen est hollandais. Il a été créé à partir de deux mots: «doezelen» (somnoler, se détendre) et de «snuffelen» (sentir et ressentir). Il s'agit d'une approche multi-sensorielle recherchant le bien-être et la satisfaction du bénéficiaire de prestations à travers l'expérimentation de ses sens. L'intervenante Snoezelen réalise des accompagnements individuels et collectifs et conseille les équipes dans la réalisation d'espaces sensoriels. Elle est aussi une ressource dans les questions liées à l'accompagnement non-verbal.

Les infirmières

Les infirmières accomplissent des actions préventives et thérapeutiques dans le domaine des soins médicaux en lien avec les besoins des bénéficiaires de prestations. Elles interviennent également comme intermédiaires entre l'équipe socio-éducative, les différents médecins et services de santé (stomatologie, soins à domicile, équipe mobile en soins palliatifs,…). Elles sont source de conseils pour les thématiques en lien avec la santé telles que l'hygiène, les soins alimentaires, la prévention (grippes, vaccins, canicule,...) ou encore le confort palliatif.

Les physiothérapeutes

Les physiothérapeutes répondent aux besoins des bénéficiaires de prestions atteints dans leur santé physique. A travers différentes techniques adaptées aux besoins spécifiques de chacun/e, elles maintiennent et/ou améliorent leur mobilité, leur force, leur équilibre, leur coordination, la marche, la fonction cardio-respiratoire. Elles soutiennent les équipes par rapport à l'ergonomie et les soins posturaux et les conseillent dans le choix de moyens auxiliaires.

Les veilleuses

Par leur présence rassurante, les veilleuses garantissent un accompagnement nocturne assurant la sécurité, le confort et le repos des bénéficiaires de prestations. Elles collaborent avec les équipes de jour d'afin d'assurer une logique d'accompagnement du bénéficiaire de prestations sur 24h.

Si tous les collaborateurs et collaboratrices de la Fondation sont responsables de faire vivre la politique de bientraitance de la Fondation, les différents/es professionnels/les des fonctions sociales transversales sont une ressource à son élaboration et à son application par leurs compétences complémentaires au travail des équipes sociales.

Gaëtan Girardin
Responsable Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

I/O
encore ai encore pleurer il a
arrêter aimer me reposer
aimer me reposer Juliane

K.L.N

CARAN D'ACHE

Aurelia

LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance

Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 20 mars 2014. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment :

- Au dépistage
- À l'accueil
- À l'observation
- À l'instruction
- Au traitement
- À l'éducation
- À l'orientation professionnelle
- À la formation professionnelle
- À l'hébergement
- À l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- Ayant une déficience intellectuelle [1]
- Polyhandicapés [2]
- Présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) [3]

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le directeur général œuvre au maintien des Domaines de Compétences et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction.

[1] Handicap mental (déficience intellectuelle)
Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.
La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

[2] Polyhandicap
Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

[3] Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.
Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

Contexte

La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte (SAHA), pour le secteur des adultes, et par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES), pour le secteur des mineurs.

Les organes dirigeants

Vincent Martinez	Directeur Général de la Fondation
Stéphane Monnier	Directeur Administratif et Financier
Florence Hug	Directrice des Ressources Humaines
Catherine Bourquin	Directrice Domaine de Compétences Autonomie Restreinte
Claudia Senn	Directrice ad interim Domaine de Compétences Aînés
Daniel Marthe	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
Katrin Roth	Directrice Domaine de Compétences Autonomie Large
Michel Fortin	Directeur Domaine de Compétences Autonomie Légère
Gaëtan Girardin	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des secteurs par typologie de handicap et par âge. Chaque **Domaine de Compétences** est garant d'instaurer un accompagnement individualisé cela à travers la mise en place d'un projet de vie en partenariat entre tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes de l'environnement du bénéficiaire de prestations et professionnels).

Statistiques 2018

Bénéficiaires adultes accompagnés au 31.12.2018
(comparaison avec 2017)

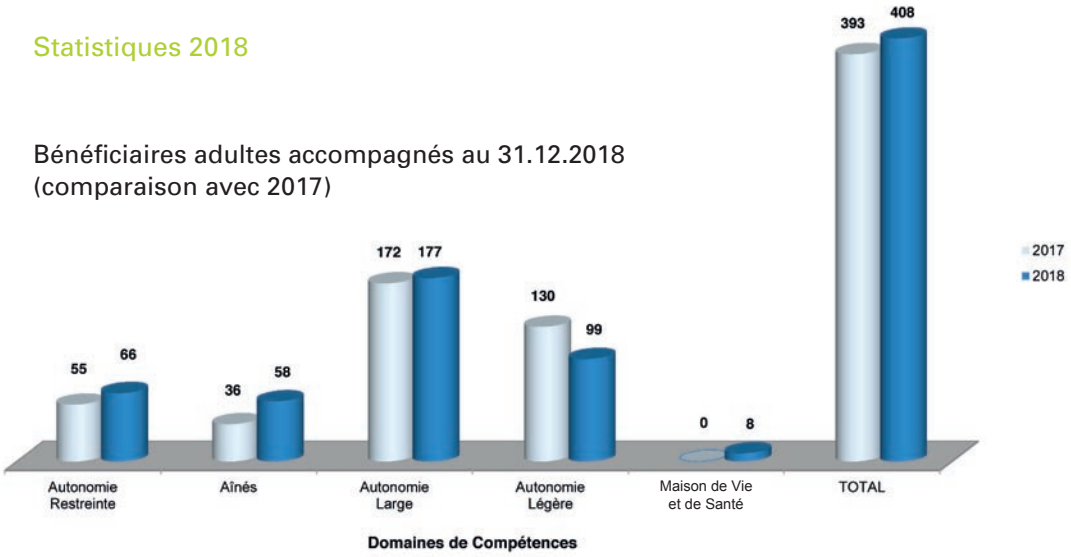

Nombre d'élèves par filière au 31.12.2018

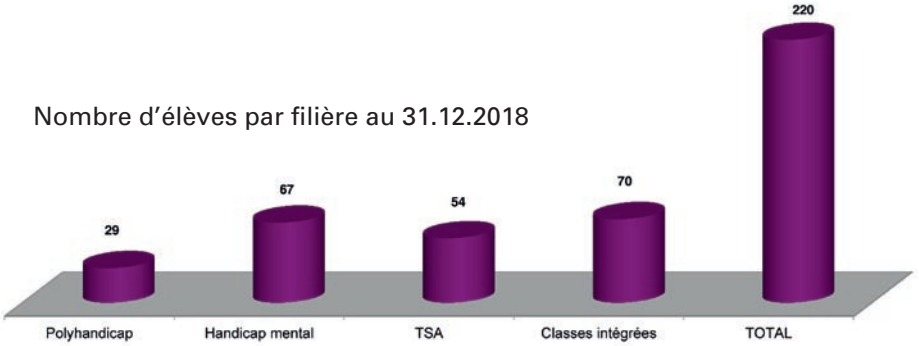

Nombre d'élèves suivis au 31.12.2018
(comparaison avec 2017)

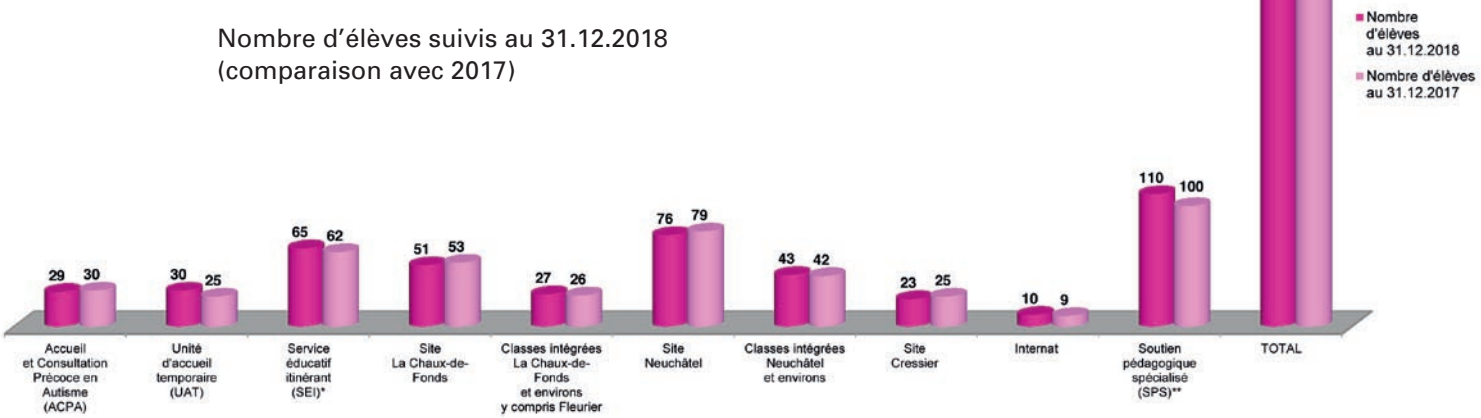

***SEI :** 97 familles ont été suivies en 2018
**** SPS :** soutien à l'intégration individuelle en école régulière, sans scolarisation aux PN

Nombre d'élèves, par niveau, scolarisés dans
les classes Perce-Neige au 31.12.2018

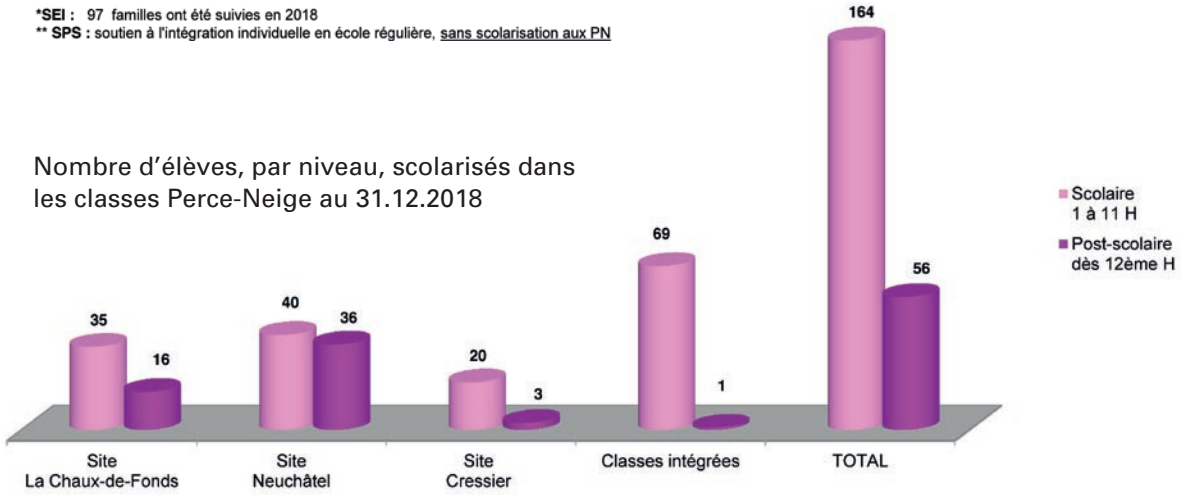

Prestations par district (vision globale)

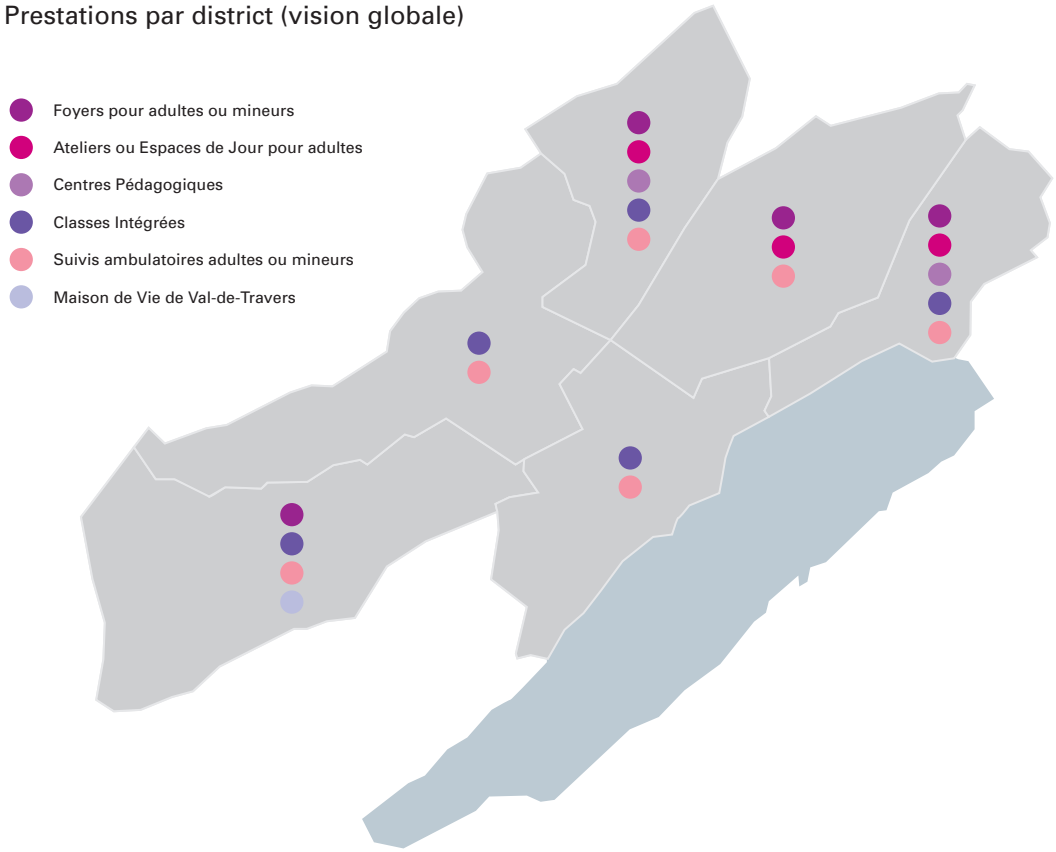

Effectif au 31.12.2018: Équivalent Plein Temps (EPT) et personnes
Répartition du personnel par sexe et par statut

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	313.20	459	125.80	147	439	606
Apprentis	26.50	27	23.80	24	50.30	51
Sous-total	339.70	486	149.60	171	489.30	657
Sous-total en %	69.43%	73.97%	30.57%	26.03%	100%	100%
Stagiaires	35.40	36	2.00	2	37.40	38
Autres CDD [1]	6.20	12	1.20	2	7.40	14
Total	**381.30**	**534**	**152.80**	**165**	**534.10**	**709**

[1] Autres contrats à durée déterminée: Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

La Fondation Les Perce-Neige compte près de 489 EPT pour 657 collaborateurs (apprentis inclus et hors postes vacants). L'effectif de la Fondation est en évolution de plus de 4% par rapport à l'année passée, accompagnant l'évolution structurelle au sein des domaines accueillant plus spécifiquement les aînés d'une part et les personnes à autonomie restreinte d'autre part. Le Domaine de Compétences de l'École Spécialisée reste un domaine en croissance continue, en fonction des nouveaux besoins sollicités par l'office de l'enseignement spécialisée du canton.

Après un élargissement des formations professionnelles du domaine social, au domaine administratif et au domaine logistique effectué l'année passée, le nombre d'apprentis est resté inchangé en 2018, avec 51 personnes en formation tout métier confondu.

Diversité des genres - postes d'encadrement et rôles décisionnels
Chiffres-clés 2018

	Hommes	Femmes
Population suisse totale (OFS 2016)	49.6%	50.4%
Nombre total de travailleurs (OFS 2017)	53,8%	46,2%
Nombre total de travailleurs (Fondation Les Perce-Neige – 2018)	26.03%	73.97%
Cadres (Fondation Les Perce-Neige – 2018)	50%	50%
Rôles décisionnels dans toutes les entreprises suisses (Business-Monitor 2018)	76.4%	23,6%
Membres du conseil d'administration de sociétés anonymes (Business-Monitor 2018)	83.2%	16.8%
Membres du Comité de Direction (9 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2018)	55.56%	44.44%
Membres du Conseil de Fondation (11 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2018)	54.55%	45.45%

Avec 25 femmes s'investissant dans un poste de cadre pour 25 hommes, la Fondation affiche une parité parfaite dans les postes d'encadrement.

Cette représentation féminine dans des postes à responsabilité se retrouve au niveau des organes décisionnels de la Fondation, avec une part de plus de 45% de femmes membres au Conseil de Fondation (dont la Vice-présidence) et de plus de 44% au sein du comité de direction. Cette représentation significative des femmes tout au long de la chaine de décision - cadres, postes directionnels et dirigeants au Conseil de Fondation – témoigne de la diversité des genres, que la Fondation promeut, convaincue qu'elle est un moteur de performances économiques, tout autant qu'un facteur d'équité sociale.

Nous rappelons ci-après pour apprécier les résultats précités que selon le rapport Business Monitor publié le 6 mars 2018 (analyse complète de 900 000 entreprises suisses), «moins du quart des postes dans les conseils d'administration et comités de direction d'entreprise sont occupés par des femmes» en Suisse (23.6%). «Avec une quasi-stagnation de 16.8% à 16.9% de femmes dans les Conseils d'Administration sur la dernière année, la Suisse reste encore loin des 30% préconisés par les bonnes pratiques de gouvernance». (Cercle suisse des administratrices – communiqué de presse du 8.03.2018).

La Fondation Les Perce-Neige a reçu le lundi 11 juin 2018 le 3ème prix du Cercle Suisse des Administratrices 2018. Le prix vise à mettre en valeur les entreprises et organisations respectant le code suisse de bonnes pratiques en termes de diversité et différents critères de gouvernance, d'équité et de durabilité.

Nous nous réjouissons de partager ce prix avec tout le personnel, qui témoigne du professionnalisme de nos actions et de notre état d'esprit, non seulement auprès de la personne en situation de handicap mais aussi dans la conduite de notre organisation.

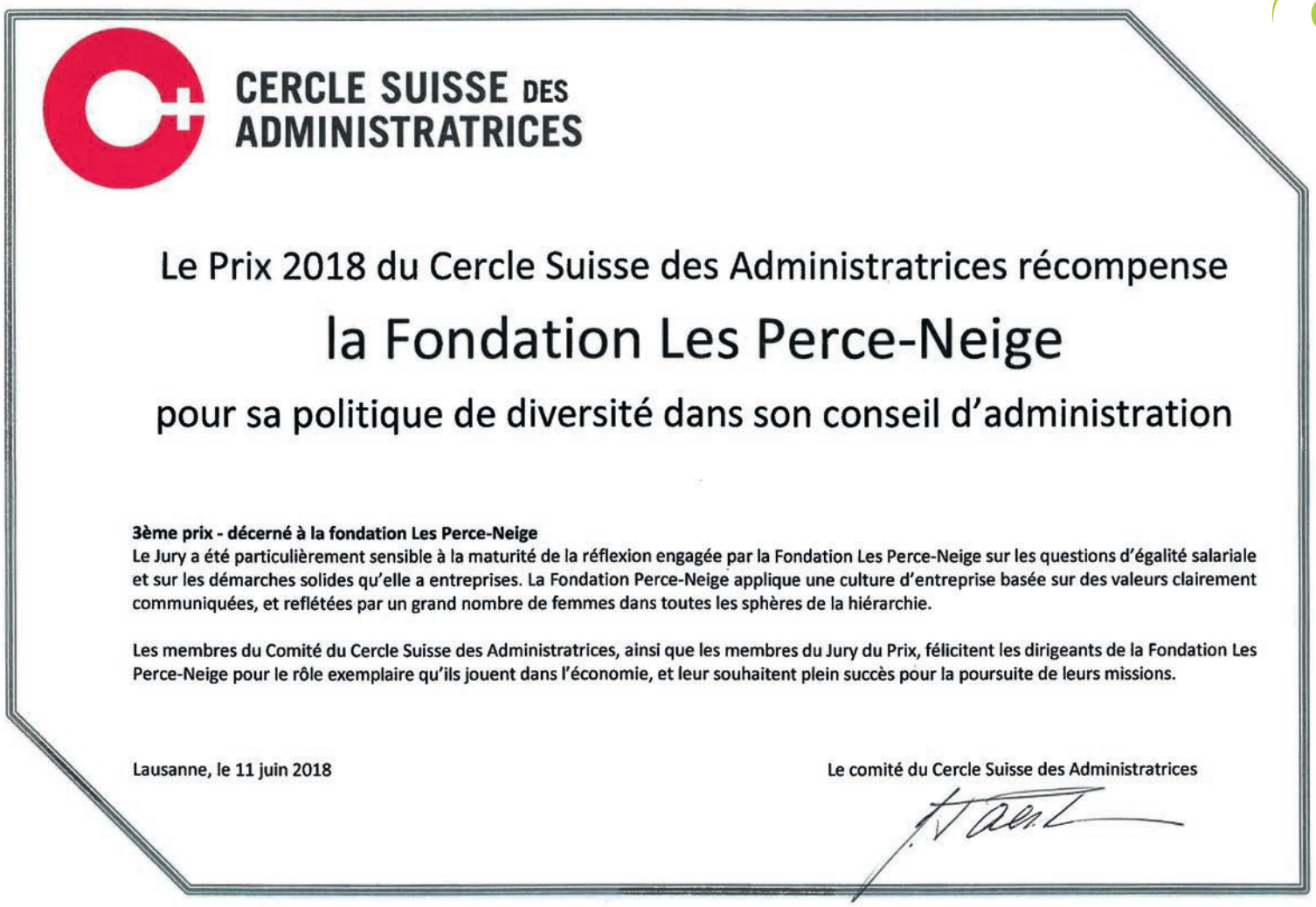

CERCLE SUISSE DES ADMINISTRATRICES

Le Prix 2018 du Cercle Suisse des Administratrices récompense

la Fondation Les Perce-Neige

pour sa politique de diversité dans son conseil d'administration

3ème prix - décerné à la fondation Les Perce-Neige
Le Jury a été particulièrement sensible à la maturité de la réflexion engagée par la Fondation Les Perce-Neige sur les questions d'égalité salariale et sur les démarches solides qu'elle a entreprises. La Fondation Perce-Neige applique une culture d'entreprise basée sur des valeurs clairement communiquées, et reflétées par un grand nombre de femmes dans toutes les sphères de la hiérarchie.

Les membres du Comité du Cercle Suisse des Administratrices, ainsi que les membres du Jury du Prix, félicitent les dirigeants de la Fondation Les Perce-Neige pour le rôle exemplaire qu'ils jouent dans l'économie, et leur souhaitent plein succès pour la poursuite de leurs missions.

Lausanne, le 11 juin 2018

Le comité du Cercle Suisse des Administratrices

Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services

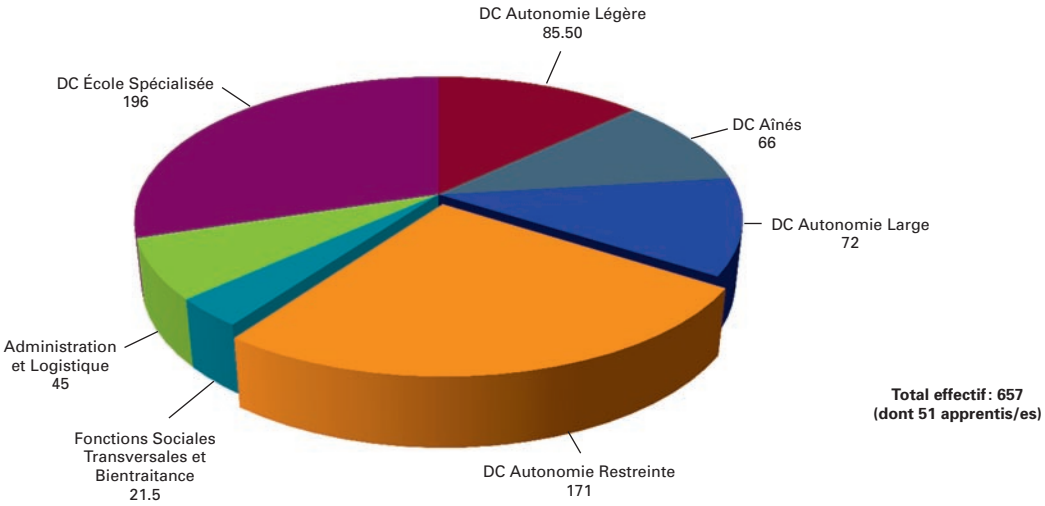

EPT par Domaines de Compétences et Services

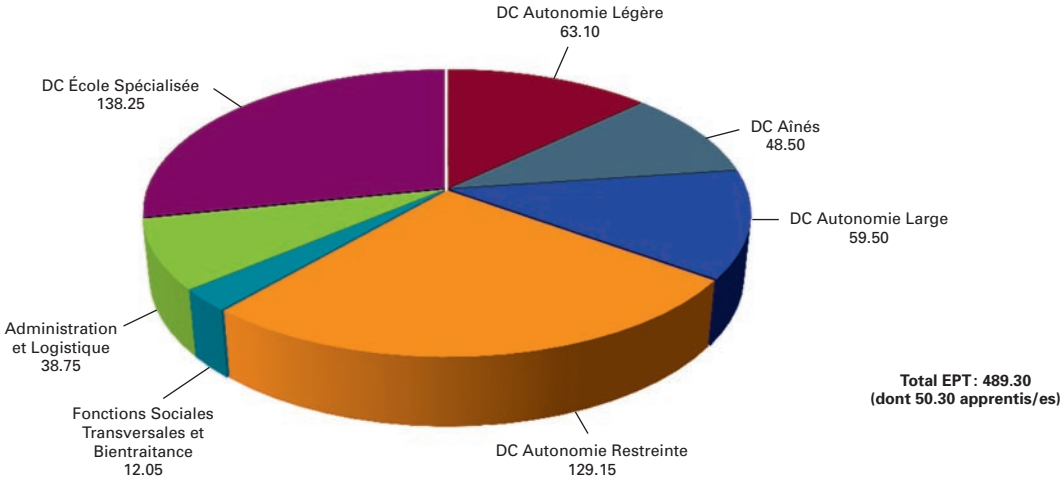

Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes)

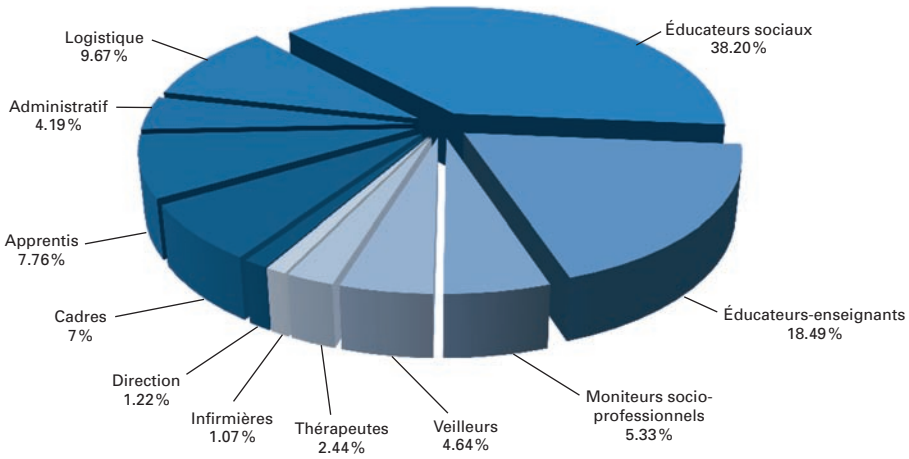

Plus de 80% de l'effectif du personnel occupe une fonction directement en lien avec le bénéficiaire de prestations et relevant des métiers du social ou de la santé. La Fondation s'engage pour garantir un ratio d'efficience élevé quant à l'emploi de la dotation en personnel en présence directe du bénéficiaire de prestations. C'est une volonté qui découle de la charte de notre Fondation.

Formation

La Fondation, par la conduite d'une politique de formation active, encourage ses collaborateurs à se former tout au long de leur parcours professionnel, par l'acquisition de formations de base et via la formation continue, pour:

- Maintenir la pertinence de nos actions et créer de la valeur
- Agir comme levier de motivation et vecteur d'un climat de travail positif
- Attirer les meilleurs talents
- Être connue et reconnue par nos employés et partenaires

Un plan de formation est établi chaque année pour l'année suivante, en lien avec les besoins actuels et à venir de la Fondation.

40 collaborateurs ont suivi une formation de base en emploi :

- Éducateur/trice social/e HES : 1
- Éducateur/trice social/e ES : 20
- Moniteur/trice socio-professionnel/le ES : 5
- Assistant/e socio-éducatif/ve CFC par Art. 32 : 14

51 apprentis en dual, dans les métiers suivants:

- ASE (Assistant/e socio-éducatif/ive) : 44
- Cuisinier/ère : 3
- Employé/e de commerce : 2
- Formation pratique aide de bureau : 1
- Employé/e d'exploitation AFP : 1

33 collaborateurs ont suivi une formation continue certifiante
Niveau CAS (Autisme, Formateur interne PPH, Early Start Model Denver, Conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale, Praticien formateur HES, Formateur à la pratique professionnelle ES), Master (Enseignement spécialisé), Brevet.

67 cours de formation continue ont été dispensés et organisés via la Fondation, auxquels s'ajoutent des analyses de pratique et des perfectionnements de 1 à 3 jours suivis à l'initiative des collaborateurs.

210 stagiaires: de degré secondaire II (CFC, maturité professionnelle ou spécialisée) et de degré tertiaire (bachelor, master des hautes écoles spécialisées ou des universités), ainsi que des stages préalables à l'entrée dans une formation ou réalisées en vue de confirmer une orientation professionnelle.

Répartition des taux d'activité en %

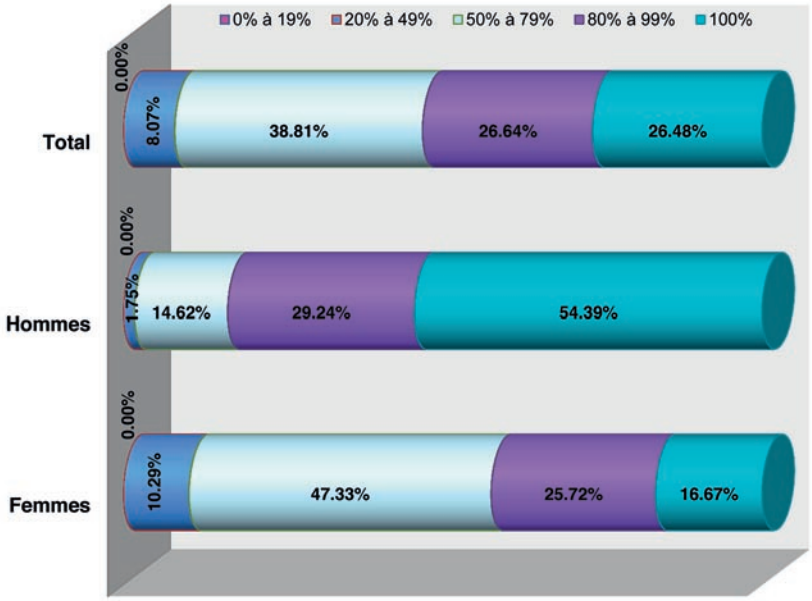

Le travail à temps partiel reste largement soutenu au sein de la Fondation, quel que soit le métier du collaborateur. Ainsi près des trois quart (73.52%) du personnel travaillent à temps partiel, - plus de la moitié du personnel (53.12%) à un taux d'activité égal ou supérieur à 80% - et près de 40% (38,81%) à un taux d'activité compris entre 50% et 79%.

Pyramide des âges

	Âge moyen	Effectif
Femmes	41.1 ans	486 personnes
Hommes	39.5 ans	171 personnes
Ensemble du personnel	**40.7 ans**	**657 personnes**

L'âge moyen du personnel se maintient sous la barre des 41 ans.

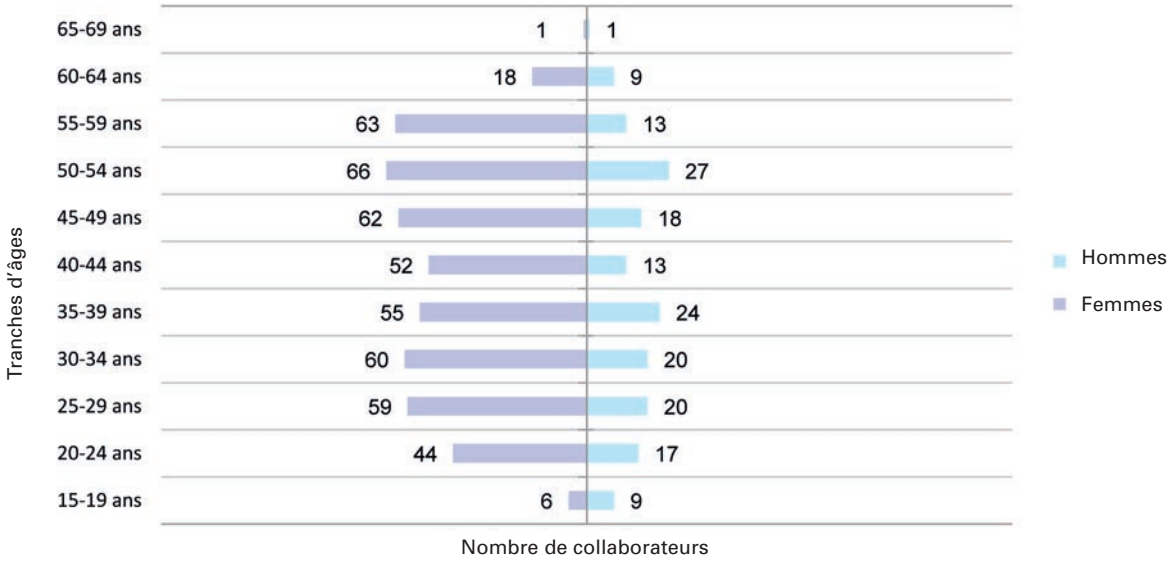

Nationalités et domiciliation

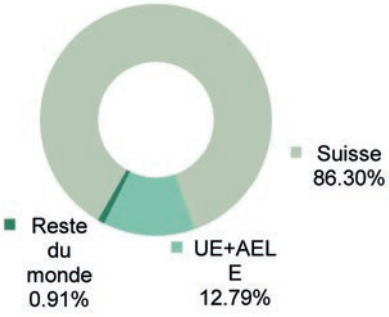

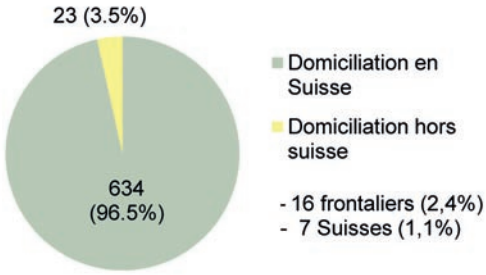

Total Effectif: 657
(dont 51 apprentis/es)

	% par pays	% par groupe
Suisse	86.85%	86.30%
UE + AELE		12.79%
dont France	6.85%	
Portugal	2.13%	
Italie	1.83%	
Espagne	0.91%	
Belgique	0.76%	
Finlande	0.15%	
Roumanie	0.15%	
Reste du monde (Australie, Colombie, République du Kosovo, Erythrée)	0,79%	0.91%
Total	100%	100%

LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2018

Comptes 2018 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2018

		2018	2017
1	**ACTIF**	**126'072'648**	**118'165'860**
10	**ACTIF CIRCULANT**	**64'115'108**	**56'720'973**
100	Liquidités	5'198'884	6'900'353
104	Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	37'225	33'862
105	Débiteurs	2'100'483	2'018'953
106	Autres débiteurs	4'141'336	3'553'908
107	Stocks	213'157	197'485
108	Stocks ateliers	257'104	214'561
109	Comptes de régularisation d'actif	52'166'921	43'801'853
11	**ACTIF IMMOBILISÉ**	**61'957'541**	**61'444'887**
111	Équipements	1'078'630	1'093'341
112	Véhicules	152'713	212'997
113	Informatiques et communication corporels	260'859	253'724
114	Informatiques et communication incorporels	136'058	157'669
115	Titres et autres placements financiers	0	0
110	Immeubles	60'329'280	59'727'154
15	**COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS**	**0**	**0**
19	**COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES**	**0**	**0**
2	**PASSIF**	**126'072'648**	**118'165'860**
20	**CAPITAUX ÉTRANGERS**	**98'242'994**	**93'114'501**
20	**CAPITAUX ÉTRANGERS COURT TERME**	**70'815'869**	**64'494'932**
200	Créanciers	4'756'225	4'114'586
201	Autres Créanciers	177'919	175'093
202	Dettes financières c.t. portant intérêt	24'631'391	24'698'607
205	Comptes de régularisation de passif	37'336'280	34'693'894
208	Provisions	3'914'054	812'752
20	**CAPITAUX ÉTRANGERS LONG TERME**	**27'427'125**	**28'619'570**
206	Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	27'427'125	28'619'570
21	**CAPITAL DES FONDS**	**477'925**	**387'288**
210	Capital des fonds affectés	477'925	387'288
22	**FONDS PROPRES / CAPITAL DE L'ORGANISATION**	**27'351'729**	**24'664'070**
220	Capital propre	27'351'729	24'664'070
2200	Capital de base	26'624'557	23'739'155
2220	Capital libre	727'172	924'915

Comptes 2018 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

	Bouclement 2018	Bouclement 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Salaires formations	8'513'450	8'380'545
31 Salaires accompagnement	20'606'619	19'261'701
32 Salaires thérapie	712'606	788'268
33 Salaires direction et administration	2'729'514	2'699'291
34 Salaires économat et service de maison	2'694'891	2'559'714
35 Salaires service technique	1'110'005	1'012'063
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	3'987'633	3'956'909
37 Charges Sociales	12'661'737	9'630'545
38 Autres charges du personnel	187'609	267'571
39 Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	2'459'054	1'529'409
CHARGES DE PERSONNEL	**55'663'119**	**50'086'016**
40 Matériel médical d'exploitation	326'569	225'441
41 Produits alimentaires et boissons	1'510'820	1'507'251
42 Ménage	305'716	301'417
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	1'491'833	1'561'005
44 Charges d'investissements	4'514'438	4'206'705
45 Énergie et Eau	730'967	728'159
46 École, formation et loisirs	303'257	343'074
47 Bureau et administration	1'438'425	1'476'838
48 Outillage et matériel pour ateliers	286'096	457'754
49 Autres charges d'exploitation	3'583'098	3'354'529
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	**14'491'220**	**14'162'173**
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	**70'154'338**	**64'248'189**

Système de Management Certifié SQS ISO 9001
CERTIFIED IQNet MANAGEMENT SYSTEM
FSC www.fsc.org FSC® C138587
La marque de la gestion forestière responsable

	Bouclement 2018	Bouclement 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	13'576'897	13'015'449
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	4'381'552	3'555'968
62 Revenus découlant d'autres prestations	777'250	425'475
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'264'494	1'397'164
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	462'512	431'031
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	65'423	100'308
67 Revenu d'exploitation annexe	60'078	61'202
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	584'302	552'558
69 Contributions à l'exploitation et dons	51'581'195	43'741'650
6 PRODUITS D'EXPLOITATION	**72'753'702**	**63'280'806**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2'599'363**	**-967'383**
7 Charges hors exploitation	-53'126	-29'705
7 Produits hors exploitation	135'510	135'285
7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	**82'384**	**105'580**
8 Charges extraordinaires	0	-15'521
8 Produits extraordinaires	0	65'396
8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	**0**	**49'875**
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	**2'681'747**	**-811'928**
RÉSULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
attribution	92'909	56'641
utilisation	-2'272	-74'887
	90'637	**-18'246**
Fonds libres		
attribution	19'287	32'950
utilisation	-217'029	-65'126
	-197'742	**-32'176**
RÉSULTAT ANNUEL 1	**2'574'641**	**-862'349**
ATTRIBUTION/PRÉLÉVEMENT		
Dont attribution/prélévement au déficit d'exploitation	0	0
Dont attribution/prélévement au capital propre	-2'681'747	811'928
Dont attribution/prélévement au fonds affectés	-90'637	18'246
Dont attribution/prélévement au capital propre	0	0
Dont attribution/prélévement aux fonds libres	197'742	32'176
RÉSULTAT ANNUEL 2	**0**	**0**

Comptes 2018 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2018

	31.12.2018	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2018	Attribution résultat antérieur	31.12.2017
Capital de base	23'427'155			-811'928	24'239'083
Capital lié généré	0				0
Capital libre généré	515'655	203'655			312'000
Capital libre	727'172	-197'742			924'915
Résultat de l'exercice	2'681'747		2'681'747	811'928	-811'928
FONDS PROPRES TOTAUX	**27'351'729**	**5'912**	**2'681'747**	**0**	**24'664'070**

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

Flux de trésorerie	2018	2017
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	2'574'641	-862'349
Variation des provisions	3'101'302	17'664
Amortissements	1'465'297	1'515'717
Pertes sur actifs immobilisés	0	1'036
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Augmentation/Diminution des débiteurs	-668'958	-486'663
Augmentation/Diminution des stocks	-58'215	48'656
Augmentation/Diminution des comptes de régulation d'actif	-8'365'068	-2'726'075
Augmentation/Diminution des créanciers	644'465	1'808'974
Augmentation/Diminution des comptes de régulation de passif	2'642'385	2'062'631
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	**1'335'850**	**1'379'592**
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-1'601'496	-229'714
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-357'599	-409'374
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	-18'855	-22'435
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	0
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS	**-1'977'951**	**-660'983**
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS		
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Attribution/affectation capital libre généré	203'655	0
Augmentation/Diminution des dettes financières à court terme	2'062'785	-899'393
Augmentation/Diminution des dettes financières à long terme	-1'192'445	820'882
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS	**1'073'995**	**-78'512**
TOTAL DES FLUX DE FONDS	**431'894**	**640'097**
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITÉS		
État des liquidités au 1er janvier	-13'945'785	-14'585'882
État des liquidités au 31 décembre	-13'513'891	-13'945'785
VARIATION DES LIQUIDITÉS	**431'894**	**640'097**

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (en francs suisses)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation privée à but non lucratif, sis aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz, qui propose des prestations à toute personne présentant une déficience intellectuelle, un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme. Le but de la Fondation est d'inscrire les bénéficiaires de prestations dans une dynamique d'autonomisation, d'autodétermination et d'intégration.

Les compétences et potentialités des personnes accompagnées sont soutenues et valorisées.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige le 28 mars 2019.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes:

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants :	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/agencements et installations	15 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	25 à 66 2/3	Méthode linéaire

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire.

Le total de la rémunération 2018 de la Direction s'élève à CHF 948'973.-.

Changement de classification

Afin d'améliorer la présentation des comptes, nous avons classé, lors de l'exercice 2018, les salaires refacturés de nos partenaires dans la rubrique 39 «Total Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés». Pour assurer la comparaison avec l'exercice précédent, les montants 2017 ont été reclassés sans impact sur le résultat. Ce reclassement s'élève à CHF 873'955.- de la rubrique 40 «Total Matériel médical d'exploitation» et à CHF 32'176.- de la rubrique 47 «Total Bureau et administration» à la rubrique 39 «Total Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés».

Nous avons également reclassé la catégorie «Augmentation / Diminution des dettes à court terme» dans le tableau de flux de trésorerie tant en 2018 qu'en 2017.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2018.

3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'État vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2018	2017
Caisses	115'240	111'671
Comptes postaux	682'206	430'619
Banques	4'401'437	6'358'063
Total Liquidités	**5'198'884**	**6'900'353**

6. Titres, garanties à terme

Art. 959c alinéa 9	2018	2017
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	**37'225**	**33'862**

7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2018	2017
Débiteurs représentants légaux	2'100'483	2'018'953
Avance de frais aux usagers	0	0
Total Débiteurs	**2'100'483**	**2'018'953**

8. Autres débiteurs

	2018	2017
Débiteurs assurances	69’859	61’189
Débiteurs cantons tiers	987’411	634’168
Débiteurs industriels	2’641’445	2’844’333
Débiteurs divers	288’583	189’977
Avance aux employés - cotisations de prévoyance	339’717	0
Ducroire	-186’000	-176’000
Impôt anticipé	321	241
Total des autres débiteurs	**4’141’336**	**3’553’908**

Voir note 17 pour l’avance aux employés – cotisations de prévoyance.

9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d’articles pour les ateliers ainsi que pour la boutique ç.

10. Comptes de régularisation d’actifs

	2018	2017
Actifs transitoires	277’215	55’911
Excédent de charges	51’889’705	43’745’941
Total Débiteurs	**52’166’921**	**43’801’853**

En 2018, les actifs transitoires sont principalement composés de factures concernant l’exercice 2019 liées aux primes d’assurances et aux contrats d’entretien ainsi que des prestations 2018 qui seront facturées en 2019. L’excédent de charges inclut le déficit d’exploitation des activités subventionnées et les montants de recapitalisation liés à Prévoyance.ne et qui seront pris en charge par l’État de Neuchâtel (voir note 17). Le déficit d’exploitation est régularisé l’année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures/ Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Immeubles d'exploitation en cours de construction	Valeur totale
Valeur brute au 1 janvier 2017	770'000	1'148'153	67'771'762	2'250'000		71'939'915
Transferts			-116'814		116'814	0
Acquisitions / transformations			190'280		38'894	229'174
Sortie						0
Valeur brute au 31 décembre 2017	770'000	1'148'153	67'845'228	2'250'000	155'708	72'169'089
Transferts						0
Acquisitions / transformations					1'601'496	1'601'496
Sortie						
Valeur brute au 31 décembre 2018	770'000	1'148'153	67'845'228	2'250'000	1'757'204	73'770'585
Fonds d'amortissement au 1 janvier 2017		-664'346	-10'778'220			-11'442'566
Transferts			116'813		-116'813	0
Amortissements		-94'502	-904'867			-999'369
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2017		-758'848	-11'566'274		-116'813	-12'441'935
Transferts						0
Amortissements		-94'504	-904'866			-999'370
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2018		-853'352	-12'471'140		-116'813	-13'441'305
Valeur nette au 31 décembre 2017	**770'000**	**389'305**	**56'278'954**	**2'250'000**	**38'895**	**59'727'154**
Valeur nette au 31 décembre 2018	**770'000**	**294'801**	**55'374'088**	**2'250'000**	**1'640'391**	**60'329'280**

A des fins de clarification, les immeubles d'exploitation en cours de construction ont été séparés des immeubles d'exploitation.

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancielles immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains travaux de rénovation qui ont une durée de vie de 25 années.

Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method).

Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 15 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour les agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail. Cela correspond aux infrastructures de la Boulangerie aux Hauts-Geneveys et des Ateliers du Quartz à La Chaux-de-Fonds. A noter que le bail des Ateliers du Quartz a été résilié pour le 31 mars 2019.

Terrains

Les terrains sont «les Gouttes d'Or» et le terrain viticole de Cressier.

12. Art. 959c alinéa 9

	2018	2017
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	**59'423'479**	**58'697'948**

13. Équipements

	2018	2017
Valeur brute au 1 janvier	4'320'318	3'290'879
Acquisitions	231'398	289'654
Ajustements		739'785
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	4'551'716	4'320'318
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-3'226'976	-2'193'058
Amortissements	-246'110	-294'133
Ajustements		-739'785
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-3'473'086	-3'226'976
Valeur nette au 31 décembre	**1'078'630**	**1'093'341**

Lors du changement de logiciel comptable en 2010, les équipements avaient été comptabilisés à la valeur nette. Afin de réintégrer les valeurs d'acquisition et les fonds d'amortissements, les équipements ont été ajustés, lors de l'exercice 2017, pour un montant de CHF 739'785 (sans impact sur le résultat).

14. Véhicules

	2018	2017
Valeur brute au 1 janvier	1'255'566	835'924
Acquisitions	26'461	77'285
Sortie		-109'437
Ajustements		451'794
Valeur brute au 31 décembre	1'282'027	1'255'566
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-1'042'569	-596'863
Amortissements	-86'745	-102'313
Sortie		108'401
Ajustements		-451'794
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-1'129'314	-1'042'569
Valeur nette au 31 décembre	**152'713**	**212'997**

Lors du changement de logiciel comptable en 2010, les véhicules avaient été comptabilisés à la valeur nette. Afin de réintégrer les valeurs d'acquisition et les fonds d'amortissements, les véhicules ont été ajustés, lors de l'exercice 2017, pour un montant de CHF 451'794 (sans impact sur le résultat).

15. Informatique et communication corporels

	2018	2017
Valeur brute au 1 janvier	808'842	1'204'903
Transfert à l'informatique et communication incorporels		-315'626
Acquisitions	99'740	42'435
Sortie		-429'302
Ajustements		306'432
Valeur brute au 31 décembre	908'582	808'842
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-555'118	-738'478
Transfert à l'informatique et communication incorporels		157'232
Amortissements	-92'605	-96'742
Sortie		429'302
Ajustements		-306'432
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-647'723	-555'118
Valeur nette au 31 décembre	**260'859**	**253'724**

Lors du changement de logiciel comptable en 2010, l'informatique et communication avaient été comptabilisés à la valeur nette. Afin de réintégrer les valeurs d'acquisition et les fonds d'amortissements, ils ont été ajustés, lors de l'exercice 2017, pour un montant de CHF 306'432 (sans impact sur le résultat).

A des fins de clarification, l'informatique et communication incorporels ont été séparés des corporels lors de l'exercice 2017.

16. Informatique et communication incorporels

	2018	2017
Valeur brute au 1 janvier	338'061	0
Transfert de l'informatique et communication corporels		315'626
Acquisitions	18'856	22'435
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	356'917	338'061
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-180'392	0
Transfert de l'informatique et communication corporels		-157'232
Amortissements	-40'467	-23'160
Sortie		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-220'859	-180'392
Valeur nette au 31 décembre	**136'058**	**157'669**

A des fins de clarification, l'informatique et communication incorporels ont été séparés des corporels en 2017.

17. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2018, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

En 2013 une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Ce montant s'inscrit dans le cadre la constitution de réserve de fluctuations de valeurs. Afin d'honorer cette dette en résultant, un prêt avait été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant. Cette recapitalisation a été réévaluée avec effet au 1er janvier 2014 pour un montant complémentaire de CHF 64'000.- Ce montant a été payé sans augmentation du prêt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes:

Taux 3.5%
Durée 25 ans
Annuité variable
Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.
Au 31 décembre 2018, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 2'970'700.-.
(2017: CHF 3'119'700.-).

Dans le cadre de cette même recapitalisation, une provision pour la part à l'apport supplémentaire (CHF 839'926) due au 1er janvier 2019 a été créée depuis 2013. Ce montant a été indexé sur l'indice des prix à la consommation au 1er janvier 2018. La provision à charge de l'exercice 2018 est de CHF 22'975.- (2017: CHF 19'828) et se monte à fin 2018 à CHF 835'727.-. (2017: CHF 812'752).

Lors de la session du 20 et 21 février 2018, le projet de modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) a été accepté par le Grand Conseil. Cette modification permet le passage du système d'assurance de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations dès le 1er janvier 2019. En lien avec ce changement et avec la recapitalisation de la caisse, des mesures compensatoires doivent être prises en charge par les employeurs et les employés. Pour la Fondation, cela signifie une augmentation des cotisations ainsi qu'un versement unique à la caisse de CHF 3'078'327 au 1er janvier 2019. Ce montant est pris en charge tant par les employeurs que par les employés. Pour que la caisse puisse disposer du montant global dès janvier 2019, les employeurs devront verser l'entier du montant au 1er janvier 2019. La somme ainsi avancée aux assurés (part employés) sera compensée par une modification provisoire du rapport de cotisation entre les employeurs et les employés dont la cotisation sera entre autres mesures augmentée de 0.25% spécifiquement à cet effet pour une durée de 4 ans, soit de 2019 à 2022. L'estimation de la somme due par les employés mais avancée par l'employeur s'élève à CHF 339'717.- et a été comptabilisée à l'actif du bilan au 31 décembre 2018 (voir note 8). Cette estimation devra être revue chaque année car elle dépend du volume des cotisations des employés lors des quatre prochaines années. Le montant à charge de l'employeur soit CHF 2'738'610.- a été comptabilisé dans le compte de pertes et profits de l'exercice 2018 alors que la totalité de l'engagement envers la caisse soit CHF 3'078'327 figure au bilan, dans les provisions au 31 décembre 2018.

Le financement de ce versement unique sera effectué par un emprunt de CHF 2'132'961.-. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'État de Neuchâtel pour cet emprunt. Le reste du financement est directement subventionné par l'État de Neuchâtel. Finalement, L'État de Neuchâtel devrait prendre en charge les annuités de remboursement de cet emprunt via les subventions annuelles versées à la Fondation. Par conséquent, l'opération est neutre pour la Fondation au niveau du résultat 2018 et un produit correspondant à la charge a été comptabilisé dans le groupe de compte 69 «Contributions à l'exploitation et dons» ainsi qu'à l'actif du bilan dans la rubrique «excédents de charges» (voir note 10). De plus, un produit de CHF 3'800'485.- a été reconnu lors de l'exercice 2018 dans le groupe de compte 69 «Contributions à l'exploitation et dons» en lien avec les apports supplémentaires effectués à la caisse de pension. Cela a été possible grâce à la prise en charge des annuités de remboursement des emprunts via les subventions annuelles versées à la Fondation.

18. Comptes de régularisation de passifs

	2018	2017
Acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel	36'251'063	34'265'596
Comptes de régularisation de passifs	1'085'217	428'298

Le montant de CHF 36'251'063.- au 31.12.2018 (2017: CHF 34'265'596.-) vient des acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel pour la couverture du déficit d'exploitation de l'année 2018, respectivement 2017.

L'augmentation des comptes de régularisation de passifs est liée à des factures non reçues à la date de clôture.

19. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2018	2017
	24'631'391	**24'698'607**
Banque Cantonale Neuchâteloise	18'750'000	20'880'000
Prêt prévoyance.ne	149'000	149'000
Dettes hypothécaires	5'732'391	3'669'607

20. Provisions

	2018	2017
	3’914’054	812’752

Cette rubrique inclut les provisions pour prévoyance.ne, soit 3’914’054.- au 31.12.2018. (2017: CHF 812’752.-), voir note 17.

21. Dettes financières, hypothécaires et prêt à long terme

	Ventilation des dettes à long terme (art. 961a alinéa 1)	2018	2017
		27’427’125	**28’619’570**
Caisse de remplacement		321’015	217’067
Prêt prévoyance.ne	Deux à cinq ans	596’000	596’000
Prêt prévoyance.ne	Plus de cinq ans	2’225’700	2’374’700
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	18’674’364	17’334’803
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	5’610’046	8’097’000

22. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2018	Utilisation	Attribution	31.12.2017
Morgenthaler-Ville de Neuchâtel	58’820		4’500	54’320
Fonds Marzys	12’542		1’200	11’342
Fonds Camps Paris	7’015			7’015
Don pour DC ES ACPA	200			200
Don pour EPNF	21’744		100	21’644
Don DC Aînés	15’958		395	15’563
Don pour l’Unité d’accueil temporaire	7’297			7’297
Don pour la Boulangerie	500			500
Don pour DC TSA	37’650			37’650
Don pour dual ski	1’929			1’929
Don DC ES	202’200			202’200
Don pour la cuisine	1’000			1’000
Don 50ième anniversaire de la Fondation	12’408	-822		13’230
Don Boutique ç	50			50
Don pour EPNF - Massala	1’150	-850		2’000
Don bassin thérapeutique	10’000			10’000
Don pour Atelier de conditionnement	107			107
Don pour le site de Chaux-de-Fonds	500			500
Don pour DC ARE	40			40
Don pour DC ALE	500			500
Don EDJ Métissage	151			151
Don Foyer Orangerie	605	-600	1’205	0
Don pour le personnel de Massala	950		950	0
Contribution de la Loterie Romande pour achat de bus	80’000		80’000	0
Don pour classes préformation	2’059		2’059	0
Don pour activités sportives	2’500		2’500	0
Don pour Clos-Rousseau	50			50
	477’925	**-2’272**	**92’909**	**387’288**

Lors de l’exercice 2018, la Loterie Romande a versé une contribution de CHF 80’000.- à la Fondation pour l’achat de bus. L’achat n’a pas pu être réalisé lors de l’exercice courant.

23. Capital de l'organisation

	31.12.2018	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2018	Attribution résultat antérieur	31.12.2017
Capital de base	23'427'155			-811'928	24'239'083
Capital lié généré	0				0
Capital libre généré	515'655	203'655			312'000
Capital libre	727'172	-197'742			924'915
Résultat de l'exercice	2'681'747		2'681'747	811'928	-811'928
Fonds propres totaux	**27'351'729**	**5'912**	**2'681'747**	**0**	**24'664'070**

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

24. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement.

25. Résultat extraordinaire

Il n'y a pas eu de charges et produits extraordinaires en 2018.

26. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs.

27. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2018 (au titre de la révision des comptes 2017) s'élèvent à 43'860.-.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
AU CONSEIL DE FONDATION
DE LA FONDATION LES PERCE-NEIGE, A VAL-DE-RUZ

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels

dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et règlements de la fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG AUDIT SA

Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 28 mars 2019

11
NOVEMBRE